

ANDRA

RAPPORT FINANCIER 2014



SOMMAIRE

1.	RAPPORT DE GESTION	5
1.1	<i>Informations juridiques et financières</i>	6
1.2	<i>Faits marquants 2014</i>	7
1.3	<i>Structuration des activités</i>	8
1.4	<i>Financement des activités</i>	8
1.5	<i>Projet Cigéo</i>	9
1.6	<i>Projet FAVL</i>	9
1.7	<i>Les centres de surfaces</i>	10
1.7.1	Activité de stockage des déchets de faible et moyenne activité sur le CSA	10
1.7.2	Activité de stockage de déchets de très faible activité sur le Cires	11
1.7.3	Activité de surveillance du Centre de stockage de la Manche	12
1.8	<i>La collecte des déchets des producteurs non électronucléaires</i>	12
1.8.1	La collecte de déchets avec une solution de stockage	12
1.8.2	La collecte de déchets en attente de solution de stockage (FAVL/MAVL)	12
1.9	<i>Les prestations de services France et international</i>	13
1.9.1	Le développement commercial France	13
1.9.2	La valorisation du savoir-faire à l'international	13
1.10	<i>Les missions d'intérêt général</i>	13
1.10.1	L'assainissement des sites pollués	13
1.10.2	L'inventaire national	13
1.10.3	Les subventions reçues	14
1.11	<i>Les investissements d'avenir</i>	14
1.12	<i>La sécurisation du financement des charges nucléaires futures</i>	14
1.12.1	Situation de l'Agence en matière de politique de constitution et de gestion des actifs	15
1.12.2	Situation des provisions et des actifs de couverture	15
1.13	<i>Evolution prévisible de la situation de l'Agence</i>	15
2.	CHIFFRES CLÉS	17
2.1	<i>Bilan de gestion</i>	18
2.2	<i>Compte de résultat de gestion</i>	19
2.3	<i>Analyse des grands équilibres</i>	19

2.3.1	Compte de résultat	19
2.3.2	Dépenses d'investissement	20
2.3.3	Provisions pour risques et charges	20
2.3.4	Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	20
2.3.5	Trésorerie et titres immobilisés	21
2.3.5.1	Trésorerie disponible	21
2.3.5.2	Titres immobilisés	22

3. ÉTATS FINANCIERS 23

3.1	Document de synthèse	24
3.1.1	Compte de résultat	24
3.1.2	Bilan	25
3.1.3	Tableau de financement	26
3.1.4	Tableau des flux de trésorerie	27
3.2	Principes comptables	28
3.2.1	Options, exceptions	28
3.2.2	Informations complémentaires	31
3.3	Notes au compte de résultat	32
3.4	Notes au bilan	36
3.4.1	Notes à l'actif	36
3.4.2	Notes au passif	40
3.5	États des créances et dettes	49
3.6	Tableaux des engagements	49

4. INSTANCES AU 1^{ER} MARS 2015 51

4.1	Conseil d'administration	52
4.2	Comité financier	53
4.3	Conseil scientifique	54

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS 55

	<i>Opinion sur les comptes annuels</i>	56
	<i>Justification des appréciations</i>	57
	<i>Vérifications et informations spécifiques</i>	58

RAPPORT DE GESTION

1.1	<i>Informations juridiques et financières</i>	6
1.2	<i>Faits marquants 2014</i>	7
1.3	<i>Structuration des activités</i>	8
1.4	<i>Financement des activités</i>	8
1.5	<i>Projet Cigéo</i>	9
1.6	<i>Projet FAVL</i>	9
1.7	<i>Les centres de surfaces</i>	10
1.7.1	Activité de stockage des déchets de faible et moyenne activité sur le CSA	10
1.7.2	Activité de stockage de déchets de très faible activité sur le Cires	11
1.7.3	Activité de surveillance du Centre de stockage de la Manche	12
1.8	<i>La collecte des déchets des producteurs non électronucléaires</i>	12
1.8.1	La collecte de déchets avec une solution de stockage	12
1.8.2	La collecte de déchets en attente de solution de stockage (FAVL/MAVL)	12
1.9	<i>Les prestations de services France et international</i>	13
1.9.1	Le développement commercial France	13
1.9.2	La valorisation du savoir-faire à l'international	13
1.10	<i>Les missions d'intérêt général</i>	13
1.10.1	L'assainissement des sites pollués	13
1.10.2	L'inventaire national	13
1.10.3	Les subventions reçues	14
1.11	<i>Les investissements d'avenir</i>	14
1.12	<i>La sécurisation du financement des charges nucléaires futures</i>	14
1.12.1	Situation de l'Agence en matière de politique de constitution et de gestion des actifs	15
1.12.2	Situation des provisions et des actifs de couverture	15
1.13	<i>Évolution prévisible de la situation de l'Agence</i>	15

1.1 Informations juridiques et financières

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégré depuis dans le Code de l'environnement modifié par la loi n°2006-739 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 19 du Code de l'environnement. L'Andra reste autorisée à assurer sa gestion financière et à présenter sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

Par décret du 21 octobre 2014, Pierre-Marie ABADIE a été nommé directeur général de l'Andra en remplacement de Marie-Claude DUPUIS.

Le chiffre d'affaire évolue de +24%, atteignant 234 M€ pour 2014. Il est porté par la montée en puissance du projet Cigéo, dont les études de conception sommaire ont démarré, et la poursuite des travaux de reconnaissance géologique et de R&D associée pour le projet FA-VL avec la préparation du rapport d'étape 2015.

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 25,9 M€ en 2014, dont environ 38% financés par les fonds propres de l'Agence, essentiellement sur les centres industriels de l'Andra dans l'Aube. Les investissements financés par les tiers se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le CMHM (galeries et installations).

Le résultat net de l'Agence s'élève à 16,8 M€ en 2014, en forte augmentation par rapport à 2013 (5,1 M€), grâce au crédit d'impôt recherche (CIR) qui représente un produit de 12,6 M€ (net d'impôt sur les sociétés). Hors CIR, le résultat d'exploitation ressort à 5 M€. L'exploitation des centres de surface reste le principal contributeur à ce résultat. Pour la première fois depuis plusieurs années, l'activité de collecte des déchets non électronucléaire est à l'équilibre, résultat d'une forte activité pour des déchets particuliers nécessitant des accords préalables. Cette tendance à l'embellie reste cependant à confirmer pour les deux prochaines années, l'équilibre structurel n'étant pas encore atteint. Seul point noir à l'image de la crise économique généralisée, un développement commercial en France et une valorisation du savoir-faire Andra à l'international n'étant pas au rendez-vous de l'ambition de l'Agence, et générant une perte correspondant à 28% du chiffre d'affaires concerné.

Grâce à la trésorerie générée par les encaissements de crédit d'impôt recherche dont bénéficie l'Andra depuis une dizaine d'années, une politique ambitieuse d'investissements et de sécurisation des obligations de long terme a pu être mise en œuvre :

- La création d'un bâtiment d'entreposage (3,3 M€) et d'un bâtiment de regroupement (1,8 M€) mis en service fin 2012 sur le Cires pour les déchets des producteurs non électronucléaires ;
- Le développement et la construction de moyens d'installations de contrôle des déchets reçus sur les CIZA. L'installation sur le CSA pour les déchets de type FMA devrait être achevée début 2016 (budget de 16 M€ au total), celle du Cires pour les TFA étant en service depuis 2011 (0,8 M€) ;
- Le développement sur le Cires d'une installation de tri-traitement de ces mêmes déchets pour laquelle la demande d'autorisation d'exploiter a été déposée fin 2014 (budget total de 11 M€) ;
- La création d'un fonds dédié 'article 20' destiné à sécuriser le financement des obligations de long terme liées aux déchets radioactifs que l'Andra a sous sa responsabilité financière pour quelques centaines d'années. Au 31 décembre 2014, ce fonds s'élève à 44 M€ (auxquels s'ajoutent 7,1 M€ de plus-values latentes), pour un passif de 46,8 M€ en valeur actualisée (84,8 M€ en valeur brute). Il présente ainsi un taux de couverture des obligations de l'Agence de 110%. Le fonds commence ainsi en 2014 la constitution d'une réserve, telle que voulue par le conseil, destinée à absorber les éventuelles insuffisances de rendement futur ou périodes inflationnistes ce qui permet ainsi une optimisation du couple risque/rendement.

La côte de crédit donnée par la Banque de France et qui apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans est « excellente ».

1.2 Faits marquants 2014

La loi de finances rectificative pour 2013 a créé à compter du 1^{er} janvier 2014 le fonds 'conception', alimenté par une contribution spéciale payée par les producteurs de déchets radioactifs. Ce fonds, doté de 112 M€ pour sa première année, est destiné à financer l'industrialisation du projet Cigéo, et plus particulièrement les études de conception et les éventuels travaux préalables.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par les avancées importantes du projet Cigéo et en particulier :

- Le bilan du débat public qui s'est déroulé de mai à décembre 2013 a été publié par la CNDP le 12 février 2014. Au total, le site Internet de la CPDP a enregistré plus de 76 000 visites, 1 508 questions, 497 avis. Ont été reçus par ailleurs 154 cahiers d'acteurs, 24 contributions et 5 délibérations d'assemblées locales. Au final, le débat public sur le projet Cigéo n'a rien à envier à celui du grand Paris qui avait recueilli 255 cahiers d'acteurs, 518 avis et 835 questions.
- Les suites données au débat public ont été publiées au JORF le 10 mai 2014. Elles proposent d'intégrer une phase industrielle pilote et d'aménager le calendrier d'élaboration de la demande d'autorisation de création ;
- La proposition d'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre des solutions de gestion long terme des déchets radioactifs HA et MA-VL en intégrant les résultats des études d'optimisation menées suite à l'esquisse, a été transmise au ministère chargé de l'énergie, conformément à sa demande ;
- La fiscalité du futur Centre de stockage a fait l'objet d'une clarification législative ;
- L'accueil du 100 000^{ème} visiteur sur le CMHM le 11 avril 2014, et une activité de visites toujours très soutenue pour expliquer les travaux de l'Agence (+ de 10 000 visiteurs sur l'année).

La commission d'enquête parlementaire relative aux coûts passés, présents et futurs de la filière nucléaire a rendu son rapport le 5 juin 2014. Elle s'est notamment appuyée sur le rapport de la cour des comptes du 28 mai 2014 qui actualisait son rapport de janvier 2012 sur les coûts de la filière électronucléaire. La commission a en particulier regretté de n'avoir pas eu accès aux coûts de Cigéo et insisté sur « le rôle du Parlement dans la définition préalable des conditions de récupérabilité ».

L'avenant à la convention Etat-Andra relative aux investissements d'avenir permettant de lancer un appel à projets avec l'ANR sur la R&D pour une gestion optimisée des déchets de démantèlement a été signé le 15 octobre 2014. Au travers de cet appel à projet, c'est un positionnement fort de l'Agence sur l'amont de la gestion des déchets (caractérisation, tri/traitement...) pour contribuer efficacement à une meilleure gestion des filières de déchets. La première édition de l'appel à projets a été lancée le 4 décembre 2014. La journée de présentation organisée le 15 décembre a révélé le vif intérêt des différents acteurs publics et privés pour l'appel à projets, avec 320 participants.

Toujours en matière d'innovation, l'Agence a déposé 9 nouvelles demandes de brevets en 2014, portant son portefeuille à 37 titres de propriété en majorité acquis grâce au déploiement de la politique de propriété intellectuelle mise en place en 2009.

Le 10 février 2014, les élus de la Communauté de communes de Soulaines (CCS), les producteurs de déchets (EDF, CEA, Areva et Solvay) et l'Andra ont signé un protocole de dialogue dans le cadre de la recherche de site de stockage pour les déchets FAVL. Au travers de ce protocole, il a été décidé que les producteurs de déchets contribuent au développement de projets locaux (amélioration énergétiques de bâtiments communaux, de salles de traites...) à hauteur de 1 M€ dès 2014, quels que soient les résultats des investigations géologiques.

La demande d'autorisation d'exploiter ainsi que la demande de permis de construire ont été déposées en juin 2014 auprès des services de l'Etat pour la création de l'installation Tri-Traitement sur le Cires. L'enquête publique a démarré le 17 janvier 2015.

La triple certification pour les normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé-sécurité) a été renouvelée.

Le dialogue social reste riche, avec la signature de 7 accords avec les partenaires sociaux et en particulier l'accord d'intéressement pour la période 2014-2016 et le renouvellement de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'Andra.

1.3 Structuration des activités

Les activités sont classées comme suit :

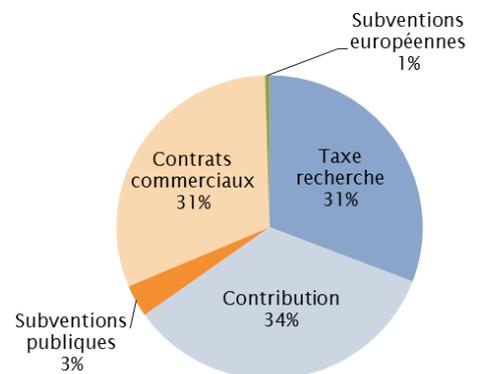


1.4 Financement des activités

Ces activités sont financées de façon récurrente par :

- ✓ **Une taxe affectée** pour les recherches et études sur le stockage des déchets HA et MA-VL (projet Cigéo).
- ✓ **Une contribution spéciale** créée à partir du 1^{er} janvier 2014 pour assurer le financement des études de conception des installations de Cigéo ainsi que les travaux préalables.
- ✓ **Des contrats commerciaux** pour l'enlèvement, le stockage des déchets, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage, les prestations de services (études et conseils) et la valorisation du savoir-faire à l'international.
- ✓ **Des subventions publiques** pour la réalisation et la publication de l'Inventaire national, la collecte et la prise en charge d'objets radioactifs à usage familial et l'assainissement de sites pollués par la radioactivité.
- ✓ **Des contrats** avec la commission européenne.

Financement des activités en 2014



Certaines dépenses sont financées sur les fonds propres de l'Agence. C'est le cas notamment pour les heures de pilotage des investissements d'avenir, certaines études prospectives, ou l'intéressement et les avantages au personnel (hors part affectée à Cigéo au prorata de la masse salariale). Les investissements relatifs aux centres de stockage en exploitation sont également financés par les fonds propres, ainsi que les dotations aux fonds 'article' 20 destiné à sécuriser le financement des obligations de long terme de l'Agence.

Les fonds propres sont alimentés par le résultat des différentes activités ainsi que ponctuellement, par différents crédits d'impôts (en particulier le crédit d'impôt recherche pour 2014).

1.5 Projet Cigéo

Les études et travaux relatifs au projet Cigéo se poursuivent suivant les orientations fixées par la loi de programme du 28 juin 2006 et par le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs. Les suites données au projet après le débat public ont également été intégrées au projet, conformément à la décision du conseil d'administration du 5 mai 2014.

Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont été lancées en novembre 2013. Les études réalisées au 1^{er} semestre 2014 ont permis d'intégrer plusieurs optimisations significatives au projet (reconception du bâtiment nucléaire suite aux nouvelles données d'entrée fournies par les producteurs et amélioration du phasage de l'investissement en souterrain). Les études d'APS feront l'objet d'une revue de projet au 1^{er} semestre 2015 et serviront de base à l'élaboration des livrables 2015 (options de sûreté, options de récupérabilité, dossier DUP, données pour le territoire et plan directeur pour l'exploitation de Cigéo) planifiés dans les suites données au débat public. Une première campagne de forages géotechniques a été réalisée en 2014 pour la conception des bâtiments. Une seconde campagne est planifiée en 2015 afin d'avoir l'ensemble des données nécessaires aux études de conception détaillée qui doivent démarrer mi-2015.

L'Andra a signé le 22 juillet 2014 un contrat avec l'entreprise française Poma, acteur majeur du transport par câble pour la conception du funiculaire qui serait chargé du transfert des colis de déchets depuis la surface vers les installations souterraines de Cigéo.

Plusieurs essais importants ont été réalisés, sur le Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne, ou dans des installations spécifiques : tenue au feu des conteneurs de stockage pour les déchets bitumés, essais de scellement, essai de creusement avec déconfinement préalable et préparation des essais à venir (récupérabilité, creusement au tunnelier et essais de soutènement...)

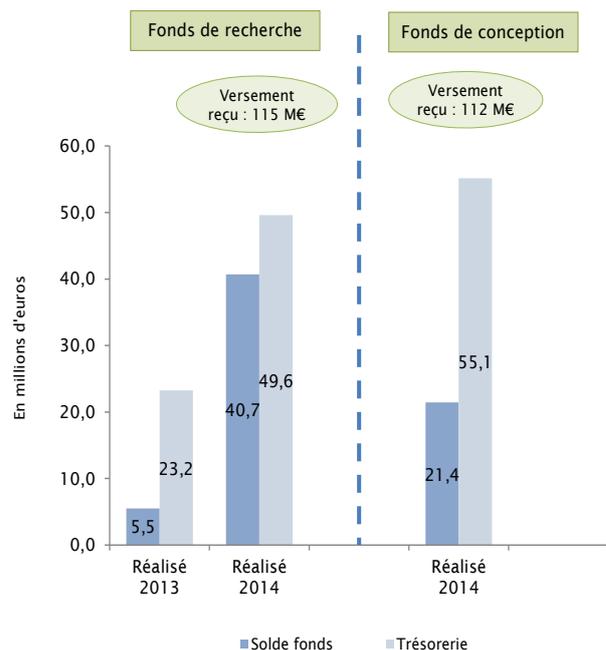
Le projet Cigéo est actuellement financé par le fonds 'recherche', alimenté par une taxe dite 'de recherche', additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base et depuis le 1^{er} janvier 2014 par le fonds 'conception' alimenté par une contribution spéciale financée par les producteurs de déchets. Le décret fixant les coefficients nécessaires au calcul de la taxe dite 'de Recherche' pour les prochaines années a été publié le 19 décembre 2014, tandis que l'arrêté permettant le calcul de la contribution spéciale de 2015 à 2017 a été pris le 1^{er} octobre 2014.

Ces deux fonds font l'objet d'un suivi distinct dans les comptes de l'Andra, en trésorerie, emplois et ressources et disposent chacun de leur propre compte bancaire. Ces fonds n'ont pas d'impact sur le résultat de l'Agence. Au total, les recettes perçues s'élèvent in fine à 227,4 M€, dont 112 M€ pour le fonds conception. Les dépenses sur le projet s'élèvent à 172,6 M€, dont 91 M€ affectées au fonds conception. Les financements fixés tiennent compte de la baisse programmée de la taxe recherche au regard de dépenses en augmentation d'ici le dépôt du dossier de demande d'autorisation de création en 2017 ; les recettes 2014 prennent ainsi en compte des besoins de financement non couverts sur les années à venir.

1.6 Projet FAVL

Conformément au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, l'Agence a remis le 21 décembre 2012 au Gouvernement son rapport sur les scénarios de gestion étudiés pour les différents types de déchets FAVL. Ce rapport conclut à la nécessité de lancer des investigations géologiques afin d'étudier l'opportunité de l'implantation d'un centre de stockage à faible profondeur pour des déchets FAVL auquel pourrait être associé un stockage en surface de déchets TFA.

Evolution du solde des fonds de recherche et conception



Par courrier du 21 mars 2013, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable a approuvé la poursuite des travaux de recherche de site de stockage et le lancement des démarches administratives nécessaires à la réalisation des investigations géologiques sur le territoire de la Communauté de Communes de Soulaines. Il a également demandé que les autres pistes de recherche d'un site soient explorées avec la même rigueur. Il s'agit notamment de l'analyse de l'opportunité d'un stockage de déchets FAVL sur d'autres territoires accueillant déjà des installations nucléaires. La décision éventuelle de lancer un projet industriel ne serait prise qu'en 2015, au vu des résultats scientifiques et techniques, et de la démarche d'information et de concertation.

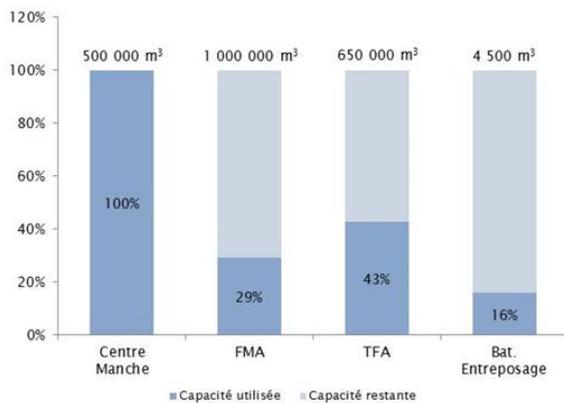
La campagne de reconnaissance géologique dans l'Aube sur le territoire de la Communauté de communes de Soulaines s'est ainsi poursuivie en 2014. Au total, 400 km² ont été étudiés, avec près de 40 forages, plus de 1 000 échantillons de roches prélevés, 120 km de mesures géophysiques... Les premiers résultats ont confirmé que ces couches argileuses, présentes sur une très large partie du secteur d'étude, étaient affleurantes ou proches de la surface et qu'elles avaient une épaisseur pouvant aller localement jusqu'à 80 mètres. En outre, quel que soit l'endroit où les investigations ont été effectuées, les premiers résultats montrent que la composition et les caractéristiques de ces argiles sont similaires sur l'ensemble de la zone ayant fait l'objet de la campagne d'investigations. L'ensemble de ces données, celles déjà consolidées et celles restant à obtenir, contribueront à l'élaboration du rapport d'étape que l'Andra remettra à l'Etat en 2015.

Ce projet est financé par les propriétaires de déchets. L'Andra participe au financement, au titre des déchets qu'elle collecte auprès des producteurs non électronucléaires, des particuliers, ou lors de ses opérations sur les sites pollués orphelins. Les dépenses sur ce projet s'élèvent à environ 7,6 M€ en 2014. Le résultat est bénéficiaire.

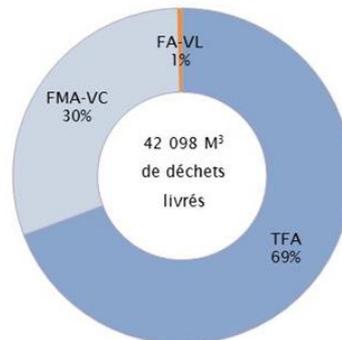
1.7 Les centres de surfaces

CI2A (Centres Industriels de l'Andra dans l'Aube) est l'appellation pour désigner le CSA (anciennement Centre de Stockage des déchets de Faible et Moyenne activité à vie courte : CSFMA) et le Cires qui regroupe le Centre de Stockage des déchets de Très Faible Activité (CSTFA) et les nouveaux bâtiments d'entreposage et de regroupement. Ces centres de surface sont en majorité financés au travers de contrats conclus avec les producteurs livrant des déchets sur ces centres. Au global, ces activités sont bénéficiaires.

Consommation volumique des installations



Typologie des déchets livrés et collectés

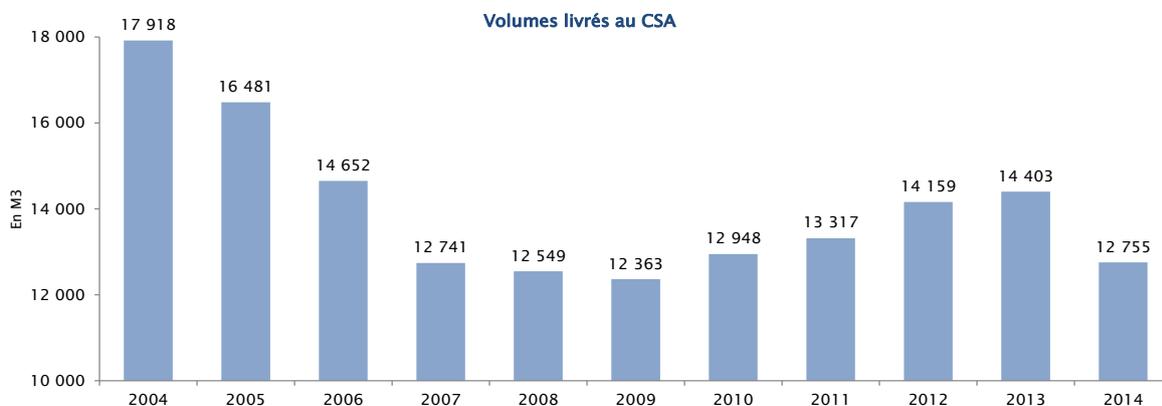


1.7.1 Activité de stockage des déchets de faible et moyenne activité sur le CSA

Les activités de prise en charge de colis de déchets sur le CSA sont encadrées par un contrat couvrant la période 2010-2014, signé avec les principaux producteurs de déchets radioactifs de la filière électronucléaire (EDF, CEA et Areva). Les réceptions de colis de déchets s'élèvent pour 2014 à 12 755 m³ (14 403 m³ en 2013) et le volume stocké à 11 800 m³. Les volumes sont en baisse par rapport à 2013, le pic d'activité de l'atelier de compactage (record historique de 25 550 fûts compactés en 2013) étant passé.

Le chiffre d'affaires est donc en léger retrait par rapport à 2013 mais le résultat dégagé par l'activité reste satisfaisant à hauteur de 8% du chiffre d'affaires.

Les différents investissements à mener sur le centre et la construction des ouvrages de stockage, financés par l'Andra ont représenté un peu plus de 6,4 M€ en 2014, soit +52% par rapport à 2013. Cette augmentation significative s'explique par la construction de l'installation de contrôle colis et par le chantier des travaux préparatoires à la construction des ouvrages de stockage de la tranche 9 qui nécessitent d'agrandir le RSGE (réseau souterrain gravitaire enterré).



Aucun accident ni incident, selon l'échelle INES n'est survenu en 2014 sur le centre. Seuls 3 écarts de niveaux 0, sans conséquence sur le personnel, l'environnement et l'installation ont été signalés à l'autorité de sûreté nucléaire.

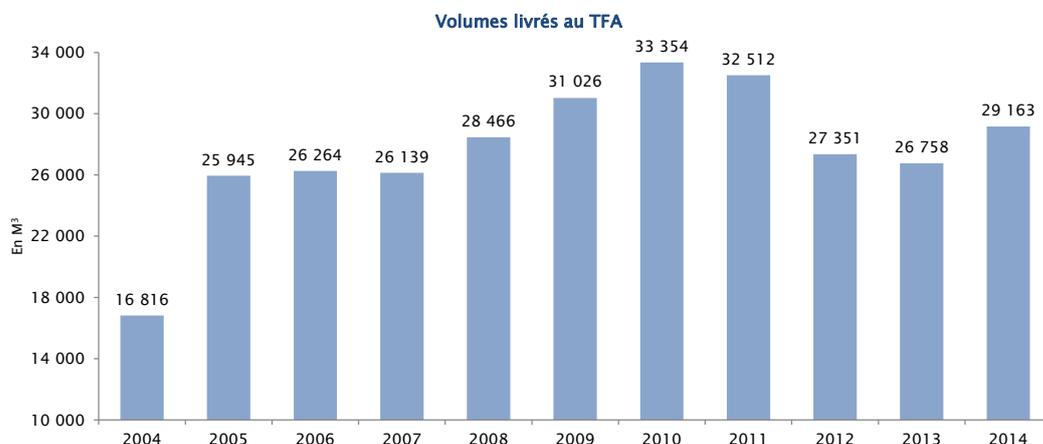
1.7.2 Activité de stockage de déchets de très faible activité sur le Cires

Bien que le résultat de l'année 2014 soit positif, à hauteur de 9,4% des recettes pour le contrat principal, le résultat cumulé à fin 2014 depuis la création du centre (en 2003) reste négatif du fait des pertes réalisées sur les 5 premières années d'exploitation du Centre.

La signature du contrat d'application n° 3 pour la période 2014-2018 permet d'améliorer l'équilibre financier de l'activité avec un résultat en forte progression (facteur 6) grâce à une structure contractuelle limitant l'impact des sous-livraisons sur l'Agence. Les volumes de déchets pris en charge sur le centre sont également à la hausse, même s'ils restent en retrait par rapport aux prévisions des producteurs : environ 27 112 m³ de déchets stockés (contre environ 24 300 m³ en 2013 et une prévision de 28 300 m³). En 2014, les investissements et constructions d'alvéoles représentent 5,8 M€ sur le centre.

L'année 2014 a également été marquée par :

- Le stockage des deux derniers générateurs de vapeur en alvéole ;
- La construction des bâtiments-abri sur rail « Premorail » qui ont fait l'objet d'un dépôt de brevet et de marque de par leur caractère innovant, permettant à la fois d'optimiser les coûts et d'améliorer la sécurité des travailleurs ;
- La fin des travaux de terrassement de la tranche 2 et le creusement de la première alvéole dont le remplissage devrait démarrer dès le dernier trimestre 2015.



1.7.3 Activité de surveillance du Centre de stockage de la Manche

Plus de 500 000 m³ de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. En janvier 2003, le centre est officiellement entré en phase de surveillance suite à la parution des textes réglementaires régissant cette étape de la vie d'un stockage.

La convention de financement du centre concerne les activités récurrentes de surveillance du centre, les études à mener pour répondre aux recommandations de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les divers travaux et études sur la couverture définitive pour en assurer la pérennité. L'activité dégage un résultat positif.

Un séisme de magnitude 3,1 sur l'échelle de Richter avait été enregistré à une vingtaine de kilomètres de Cherbourg. L'inspection menée dans la foulée sur la couverture et les installations du Centre de stockage de la Manche n'a relevé aucun désordre. Le Centre a été conçu pour résister à des séismes 30 000 fois plus énergétiques que celui enregistré.

En juillet 2014, les équipes du Centre de stockage de la Manche et des entreprises partenaires ont préparé l'installation de 4 planches d'essai sur la zone industrielle contiguë au Centre. Ces 4 planches, de 16 mètres sur 25 mètres chacune, serviront de base à une nouvelle expérimentation dans le cadre de la recherche d'une couverture de stockage plus pérenne. Equipées de capteurs, elles permettront de voir si, en modifiant la composition de la couverture, l'étanchéité de celle-ci s'améliorerait. Cette étude, menée conjointement entre les équipes du CSM et celles de l'Aube, a démarré en septembre pour une dizaine d'années.

Aucun événement n'a été déclaré à l'ASN en 2014.

1.8 La collecte des déchets des producteurs non électronucléaires

1.8.1 La collecte de déchets avec une solution de stockage

Cette activité qui ne relève pas d'un financement public consiste à prendre en charge les déchets du secteur « hospitalo-universitaire » sur la base d'un tarif devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination. Malgré les augmentations de tarifs de ces dernières années, les prix restent inférieurs à l'évolution des coûts de revient de l'activité liés aux notamment aux difficultés rencontrées sur Socatri et Socodei. Le plan d'actions pour le redressement de l'activité fournit ses premiers fruits, avec un résultat positif pour la première fois depuis plusieurs années. Le résultat 2014 n'est pas encore un équilibre structurel stabilisé (effets ponctuels), mais il démontre le caractère crédible de l'objectif de retour à l'équilibre d'ici 2017. Outre l'augmentation des tarifs, le plan de redressement intègre également la recherche d'optimisations, notamment en faisant en sorte de mieux maîtriser les outils et installations nécessaires à cette filière. La mise en service des bâtiments de regroupement et d'entreposage sur le Cires fin 2012 était le premier élément de réponse à cette problématique. En 2014, les actions se sont poursuivies afin d'optimiser les processus de gestion des déchets, en fonction de leurs caractéristiques et revoir les contrats avec les principaux fournisseurs.

1.8.2 La collecte de déchets en attente de solution de stockage (FAVL/MAVL)

Cette collecte s'effectue notamment auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques, elle regroupe les déchets suivants : les minéraux, les sels radioactifs naturels (radium, thorium), les objets au radium, et les paratonnerres. Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent à un stockage sur le futur centre FAVL (déchets de type radifère). Dans une moindre mesure, certains déchets sont également orientés vers un stockage MAVL, c'est le cas notamment de certaines sources scellées ou d'ORUM (objets radioactifs à usage médical).

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif).

En 2014, seulement 334 têtes de paratonnerres ont été collectées contre 600 têtes en moyenne sur les dix dernières années. L'activité affiche en 2014 un résultat globalement à l'équilibre.

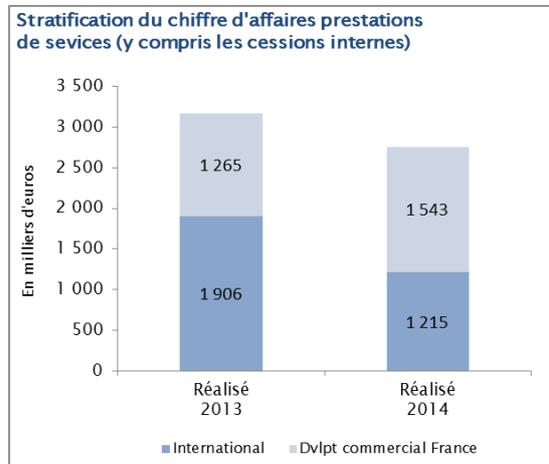
1.9 Les prestations de services France et international

1.9.1 Le développement commercial France

Cette activité regroupe les lignes de produits que l'Andra souhaite développer en France :

- La formation des producteurs et prestataires ;
 - L'optimisation par tri, traitement et conditionnement améliorés ;
 - L'optimisation de la gestion des déchets de démantèlement ;
 - Le recyclage des déchets dans la filière nucléaire ;
 - Le stockage de déchets « sur site » ;
- Ainsi qu'une ligne de produits déjà opérationnelle : la vente d'étiquettes pour les colis radioactifs.

Le chiffre d'affaires est en progression de 22% par rapport à 2013 mais n'est pas au niveau des prévisions escomptées. Le résultat reste déficitaire du fait du développement des produits et des frais de structure et prospection non amortis.



1.9.2 La valorisation du savoir-faire à l'international

Cette activité consiste essentiellement en la valorisation de l'expertise de l'Agence selon les orientations suivantes : les concepts de stockage de surface sur les modèles CSA et Cires, les stratégies de gestion des déchets pour les pays primo accédants et sur les produits en devenir comme le stockage géologique, l'inventaire des déchets, les sources scellées et la communication. L'objectif de croissance du chiffre d'affaires (+6%) affiché dans le contrat quadriennal n'a pas été atteint cette année. Au contraire, du fait du contexte économique global, le chiffre d'affaires recule de 36% par rapport à 2013. Il reste concentré sur les pays de l'Est mais présente un recul des affaires avec la Corée du Sud. Le résultat global de l'activité est déficitaire du fait des coûts de structure et prospection non amortis. Les perspectives pour 2015 sont à l'amélioration.

Par ailleurs, l'Agence s'implique fortement dans les activités institutionnelles et les groupes internationaux qui permettent notamment d'échanger sur les bonnes pratiques.

1.10 Les missions d'intérêt général

1.10.1 L'assainissement des sites pollués

La loi du 28 juin 2006 a confié pour mission à l'Agence de réhabiliter les sites contaminés par des substances radioactives et prendre en charge les déchets issus de cet assainissement. L'Opération Diagnostic Radium vise à contrôler des sites suspectés d'être contaminés et à les assainir. Fin 2013, il restait 17 chantiers en phase de préparation ou d'assainissement. 7 à 8 chantiers devraient être achevés en 2015.

La réhabilitation du site d'Orflam Plast à Pargny-sur-Saulx a été finalisée et la réhabilitation des sites Jerzyk et Garcia à Gif-sur-Yvette a été achevée. Les dépenses s'élèvent à 5,5 M€, financées par une subvention de l'Etat.

1.10.2 L'inventaire national

Cette activité, financée par le biais d'une subvention de l'Etat consiste à éditer tous les 3 ans une publication complète de l'inventaire des déchets radioactifs présents sur le territoire national. Véritable outil de gestion des déchets radioactifs en France, l'Inventaire permet de connaître et de recenser en toute transparence les matières et les déchets radioactifs, en présentant l'état de leurs stocks au 31 décembre 2010, leurs localisations sur le territoire ainsi qu'une information structurée en fonction de leurs filières de gestion. L'édition 2012 donne une évaluation prospective, avec des prévisions sur les quantités de déchets pour 2020, 2030 et jusqu'à fin de vie du parc actuel en lien avec les hypothèses sur la politique énergétique de la France à ces échéances. L'arrêté du 4 avril 2014 relatif à la nature des informations que les responsables d'activités nucléaires et les entreprises mentionnées à l'article L. 1333-10 du code de la santé publique ont obligation d'établir, de tenir à jour et de

transmettre périodiquement à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs précise et clarifie la nature des informations à déclarer à l'inventaire national des matières et déchets radioactifs et indique explicitement que la liste des familles de déchet est publiée sur le site Internet de l'Agence.

1.10.3 Les subventions reçues

L'Agence a encaissé l'intégralité de la subvention prévue au titre de ses missions d'intérêt général (soit 3,8 M€). Les dépenses affectées s'élèvent à 5 M€. Elles correspondent principalement aux travaux réalisés sur les sites Orflam et Gif, à l'inventaire national et à la prise en charge aidée d'objets radioactifs.

Par ailleurs, l'Agence a également encaissé 0,8 M€ en 2014 de subventions dites « grenelle ». Les dépenses s'élèvent à 1,9 M€ en 2014 et concernent plus particulièrement l'opération diagnostic radium (1 M€) et la restauration des ouvrages hydrauliques sur le site Orflam.

1.11 Les investissements d'avenir

Cette activité est réalisée dans le cadre de la convention signée entre l'État et l'Andra en 2010 pour un montant initial de 100 M€. Les projets pressentis pour un financement doivent contribuer au développement de nouvelles technologies en matière de traitement des déchets radioactifs et participer ainsi à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France. Une convention État-ANR « Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » a été signée le 31 janvier 2012, réduisant de 25 M€ le montant prévu initialement.

L'avenant à la convention Etat-Andra relative aux investissements d'avenir préparé en 2013 a été signé le 15 octobre 2014. Il autorise le lancement d'un appel à projets pour un montant de 45 M€ avec l'ANR sur la R&D pour une gestion optimisée des déchets de démantèlement. La première édition de l'appel à projets a ainsi pu être lancée le 4 décembre 2014. La seconde édition devrait être lancée fin 2015. Avec cet appel à projets, l'Andra souhaite :

- Stimuler l'effort d'innovation en favorisant la transposition à la gestion des déchets radioactifs de technologies et savoir-faire issus d'autres secteurs d'activité ;
- Elargir ses partenaires en mobilisant notamment des laboratoires académiques et des PME /ETI ne faisant pas partie du secteur nucléaire, sur des projets innovants.

Cet appel à projets est décliné autour de 4 grandes thématiques :

- Caractérisation des installations, des sites à démanteler et des déchets générés ;
- Tri et traitement des déchets radioactifs ;
- Nouveaux matériaux pour le stockage ;
- Innovation et société.

Le projet de traitement des « déchets alpha » mené en collaboration entre Areva, le CEA et l'Andra et soutenu dans le cadre du programme des investissements d'avenir (apport de 19,6 M€ du fonds IA), a été signé par l'ensemble des parties le 7 novembre 2013. La phase de R&D s'est poursuivie en 2014, et a fait l'objet d'un premier appel de fonds de la part d'Areva (7,9 M€). A noter qu'un audit de la cour des comptes sur la gestion des investissements d'avenir est en cours.

1.12 La sécurisation du financement des charges nucléaires futures

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, modifiée par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret n°2007-243 du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à la « sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet d'une constitution « d'actifs dédiés » afin de garantir le financement de ces obligations futures.

L'article 20 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 introduit un dispositif dérogatoire autorisant les exploitants nucléaires à prolonger de cinq ans, soit jusqu'en 2016, l'échéance de constitution des actifs dédiés, sous réserve de remplir certaines conditions. Une couverture minimale de 75% des provisions est cependant exigée dès maintenant. Au 31 décembre 2014, l'Andra affiche un taux de couverture de 110%.

1.12.1 Situation de l'Agence en matière de politique de constitution et de gestion des actifs

Le conseil d'administration de l'Agence a approuvé à l'unanimité le 3 mai et le 13 décembre 2012 les modifications apportées sur la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme, au regard de la crise de la dette.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture permettant de combiner au mieux une espérance de rendement suffisante pour couvrir les flux prévisionnels des passifs avec un risque limité de perte en capital et un degré de liquidité suffisant.

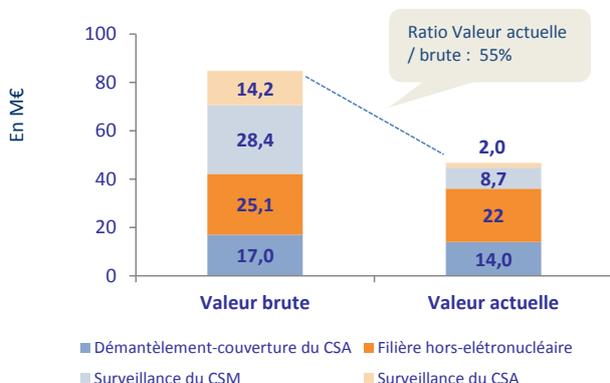
L'Agence s'appuie sur une expertise financière pour examiner la stratégie d'allocation optimale des actifs de couverture et mettre en œuvre une gestion dynamique du portefeuille, dans le respect des limites réglementaires fixées par instrument et des objectifs de rendement/risque et règles de placement fixées dans la politique.

1.12.2 Situation des provisions et des actifs de couverture

A fin décembre 2014, les provisions pour charges « article 20 » représentent 46,7 M€ en valeur actuelle.

Le taux de couverture des provisions par des actifs dédiés est de 110%. Le conseil d'administration a validé l'atteinte de ce taux de couverture, grâce à un versement d'environ 5 M€ sur le fonds dédié. 15% du taux de couverture sont atteints grâce aux plus-values latentes du fonds. Ces rendements permettent de commencer la constitution d'une réserve destinée à optimiser le couple rendement/risque, tel que souhaité par le conseil d'administration dans sa politique.

Provisions pour charges encadrées par l'article 20



Les actifs sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra ». A fin 2014, la répartition des actifs le composant est de 32% de titres d'entreprises, 47% de titres gouvernementaux et 21% d'actions. Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 51,3 M€ (dont 7,1 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 5,44% depuis l'origine, supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,5% retenu par l'Agence. Le taux de rendement en 2014 a atteint un niveau exceptionnel de 7,68%.

La situation et l'évolution des provisions pour charges de long terme et des actifs dédiés correspondants sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels des états financiers.

1.13 Evolution prévisible de la situation de l'Agence

Le conseil d'administration de l'Agence termine son mandat le 23 juin 2015. Il sera donc entièrement renouvelé en 2015. Les perspectives financières pour 2015 sont bonnes compte tenu du versement attendu du crédit d'impôts en faveur de la recherche, et de perspectives satisfaisantes pour l'exploitation des centres de stockage

CHIFFRES CLÉS

2.1	<i>Bilan de gestion</i>	18
2.2	<i>Compte de résultat de gestion</i>	19
2.3	<i>Analyse des grands équilibres</i>	19
2.3.1	Compte de résultat	19
2.3.2	Dépenses d'investissement	20
2.3.3	Provisions pour risques et charges	20
2.3.4	Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	20
2.3.5	Trésorerie et titres immobilisés	21
2.3.5.1	Trésorerie disponible	21
2.3.5.2	Titres immobilisés	22

Les tableaux de ce chapitre sont des agrégats de gestion, hors référentiel comptable, permettant de donner au lecteur une vision simplifiée de la situation financière de l'agence.

2.1 Bilan de gestion

ACTIF (En milliers d'euros)	31/12/2014	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2013
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Immobilisations incorporelles						
Montants bruts	18 472	16 759	112	1 601	0	17 333
Amortissements	-10 184	-8 998	-20	-1 166	0	-10 009
Immobilisations corporelles						
Montants bruts	679 662	521 133	2 774	155 755	0	659 586
Amortissements	-360 114	-309 238	-17	-50 859	0	-346 209
Immobilisations financières	78 551	78 533	0	18	0	77 772
ACTIF IMMOBILISE	406 387	298 189	2 850	105 349	0	398 472
Stocks et en cours	27 163	27 163	0	0	0	25 768
Dépréciation des stocks et en cours	-689	-689	0	0	0	-669
Avances et acomptes versés	978	970	1	7	0	851
Créances clients	17 063	16 025	0	1 038	0	21 164
Dépréciations des créances clients	-330	-330	0	0	0	-279
Autres créances	231 898	205 252	15 014	11 632	0	213 134
Dépréciations des autres créances	-5	-5	0	0	0	-5
Disponibilités et valeurs mobilières	186 603	14 808	55 163	49 626	67 005	115 943
Charges constatées d'avance	13 204	7 193	5 528	484	0	6 946
ACTIF CIRCULANT	475 886	270 387	75 706	62 788	67 005	382 854
TOTAL GENERAL	882 273	568 576	78 555	168 136	67 005	781 327

PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2014	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2013
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Report à nouveau	63 639	63 639	0	0	0	58 527
Résultat de l'exercice	16 814	16 814	0	0	0	5 112
Subventions d'investissement	33 835	31 564	0	2 270	0	38 543
Provisions réglementées	100 168	99 748	11	409	0	99 922
Avances conditionnées	203 759	203 759	0	0	0	204 189
RESSOURCES PROPRES	418 215	415 525	11	2 679	0	406 293
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	77 662	77 379	283	0	0	77 878
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	15 278	15 275	0	3	0	19 422
Emprunts-dettes financières divers	565	565	0	0	0	930
Avances et acomptes recus	4 063	3 179	0	884	0	5 457
Dettes fournisseurs	83 027	17 830	48 046	17 151	0	50 502
Dettes fiscales et sociales	20 927	16 933	2 295	1 698	0	18 060
Dettes sur immobilisations	3 961	1 966	28	1 968	0	4 444
Autres dettes	133 998	4 715	21 445	40 833	67 005	84 286
DETTES	261 819	60 462	71 814	62 538	67 005	183 102
Produits perçus d'avance	124 576	15 209	6 447	102 919	0	114 053
Ecarts de conversion passif	0	0	0	0	0	1
TOTAL GENERAL	882 273	568 576	78 555	168 136	67 005	781 327

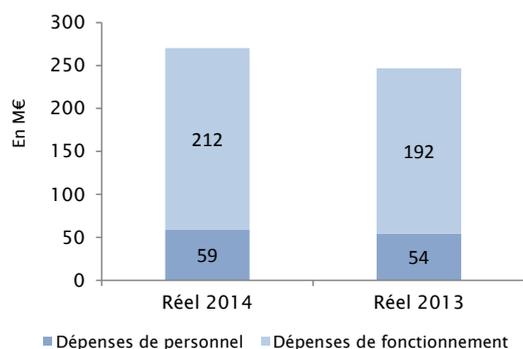
2.2 Compte de résultat de gestion

(En milliers d'euros)	31/12/2014	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2013
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Production vendue (chiffre d'affaires)	233 583	81 626	84 514	67 444	0	188 143
Production stockée	1 331	1 331	0	0	0	919
Production immobilisée	14 913	1 606	0	13 307	0	26 487
PRODUCTION DE L'EXERCICE	249 827	84 563	84 514	80 751	0	215 550
Consommation en provenance des tiers	-165 921	-44 266	-67 084	-54 552	-19	-137 797
VALEUR AJOUTEE	83 906	40 296	17 429	26 199	-19	77 753
Subventions d'exploitation reçues	7 846	6 889	0	957	0	7 924
Impôts, taxes et versements assimilés	-25 577	-15 967	-2 798	-6 812	0	-23 171
Charges de personnel	-58 641	-23 920	-14 335	-20 386	0	-54 382
Crédit d'impôt recherche	0	0	0	0	0	372
Autres produits d'exploitation (hors CIR)	1 225	1 145	0	61	19	794
Autres charges d'exploitation	-511	-478	-14	-19	0	-476
Résultat financier	391	391	0	0	0	341
Résultat exceptionnel	1	105	-54	-50	0	-104
Impôt sur les bénéfices	12 553	12 553	0	0	0	-530
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 192	21 013	229	-50	0	8 521
Dotations aux amortissements et provisions	-27 756	-19 013	-330	-8 413	0	-23 987
Reprises sur amortissements et provisions	11 398	11 248	0	151	0	9 573
Valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés	-3 799	-3 673	0	-126	0	-5 721
Produits de cession d'éléments actifs	1 334	1 229	54	50	0	3 800
Quote-part des subventions d'investissement virées à résultat	14 446	6 010	47	8 388	0	12 925
RESULTAT NET	16 814	16 814	0	0	0	5 112

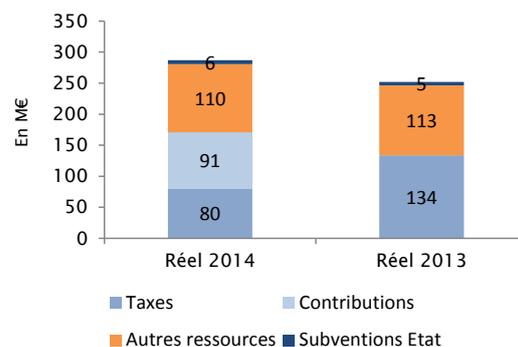
2.3 Analyse des grands équilibres

2.3.1 Compte de résultat

Repartition des charges



Répartition des produits

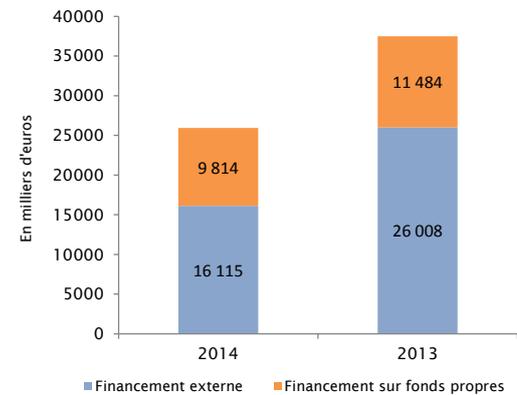


2.3.2 Dépenses d'investissement

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 25,9 M€ en 2014 (dont 27,2 M€ d'acquisitions et 1,3 M€ de cessions) et se répartissent comme suit :

- ✓ Les investissements financés par les fonds Cigéo (dont 13,3 M€ par le fonds recherche et 2,9 M€ par le fonds Conception) se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le CMHM (galeries et installations).
- ✓ Les investissements financés sur fonds propres s'élèvent à 9,8 M€, notamment 8,5 M€ concernant les centres industriels de l'Andra dans l'Aube (dont 4,6 M€ au titre des travaux de jouvence du CSA et 2,0 M€ sur le Cires, avec notamment la réalisation de nouveaux batibulles).

Investissements (nets des cessions)

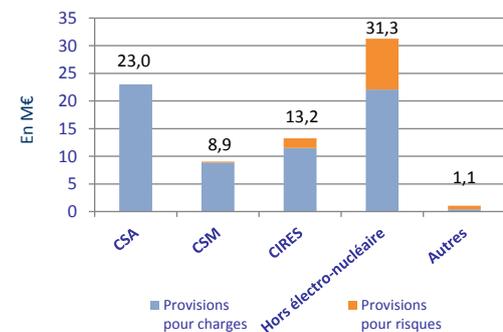


2.3.3 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 77,7 M€ à fin 2014. Les principales variations induisant au global une légère baisse sont liées notamment à la révision de certaines hypothèses (chronique de stockage des déchets MAVL) ainsi qu'à la réalisation de travaux (notamment sur le CSM, avec la rénovation des réseaux). A noter que l'actualisation du coût MAVL reste en provision pour risques, dans l'attente du chiffrage qui sera arrêté par l'Etat.

A fin décembre 2014, les provisions pour charges « article 20 » représentent 46,8 M€ et leur taux de couverture, par les actifs dédiés, atteint 110% (dont 15% grâce aux plus-values latentes).

Répartition des provisions 2014



2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

ACTIF = EMPLOIS		2014	PASSIF = RESSOURCES		2013		Δ 2014/2013	
EMPLOIS STABLES	782 550		RESSOURCES DURABLES	868 562	EMPLOIS STABLES	757 174	RESSOURCES DURABLES	841 852
ACTIF CIRCULANT	94 547	FR 86 012	PASSIF CIRCULANT	191 027	ACTIF CIRCULANT	76 539	PASSIF CIRCULANT	100 826
TRESORERIE ACTIVE	186 564	BFR -96 480	TRESORERIE PASSIVE	4 072	TRESORERIE ACTIVE	115 928	TRESORERIE PASSIVE	6 962
		NET 182 492				NET 108 966		
								FR 1 334
								BFR -72 193
								TRESO NETTE 73 527

La variation du besoin en fonds de roulement de -72 193 K€ en 2014 est due principalement aux excédents de trésorerie dégagés sur les fonds destinés à financer les dépenses de recherche et conception relative au projet Cigéo (81 514 K€). Après l'année 2013 qui avait asséché le fonds recherche, les financements des fonds Cigéo ont été mis en place jusqu'en 2017. L'excédent s'explique par le décalage entre le rythme de financement (un versement par an) et le rythme des dépenses du projet.

Le tableau de financement suivant décompose les emplois et ressources de l'Agence selon leur destination, en isolant les fonds encadrés par un dispositif législatif et réglementaire qui les rendent non fongibles avec le reste de la trésorerie de l'Agence (fonds recherche¹, fonds conception² et fonds investissements d'avenir³).

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2014	DONT FONDS NON DEDIES	DONT FONDS DEDIES			AU 31/12/2013
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	27 262	11 068	2 886	13 307	0	41 191
Acquisition d'immobilisations financières	39	36	0	2	0	522
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	-72 192	9 024	-54 859	-26 358	0	50 782
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250	0	0	0	1 250
Autres emplois	12 682	1 082	3 608	1	7 991	1 288
I- TOTAL DES EMPLOIS	-30 960	22 461	-48 364	-13 047	7 991	95 033
Capacité d'autofinancement	21 192	21 013	229	-50	0	8 521
Cessions	1 334	1 229	54	50	0	3 800
Fonds propres	20	20	0	0	0	16
Autres ressources	20 022	202	6 495	13 325	0	26 362
II- TOTAL DES RESSOURCES	42 567	22 464	6 778	13 325	0	38 700
EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)	73 527	4	55 142	26 372	-7 991	-56 332
Variation du FONDS DE ROULEMENT	1 334	9 028	283	15	-7 991	-5 551
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-72 192	9 024	-54 859	-26 358	0	50 782
Variation de la TRESORERIE	73 527	4	55 142	26 372	-7 991	-56 332
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	86 012	18 795	283	-70	67 005	84 679
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-96 480	8 057	-54 859	-49 678	0	-24 287
Niveau de la TRESORERIE	182 492	10 738	55 142	49 608	67 005	108 966

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

Les fonds dédiés à Cigéo dégagent un fonds de roulement de 81,2 M€, suite à la mise en place des nouveaux financements pour 3 ans du projet. Le niveau de trésorerie augmente dans les proportions liées à ces financements dédiés.

Concernant les fonds non dédiés, le besoin en fonds de roulement de 9 M€ en 2014 est généré principalement par la demande de remboursement du crédit d'impôt recherche de 12,6 M€, encaissé en janvier, et la variation du fonds de roulement de 9 M€ par les investissements réalisés sur fonds propres.

2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés

2.3.5.1 Trésorerie disponible

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2014	HORS FONDS DEDIES	FONDS DEDIES			AU 31/12/2013
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Trésorerie à l'ouverture	108 966	10 734	0	23 236	74 996	165 298
Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	94 090	11 179	55 060	27 851	0	-40 626
Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-18 911	-9 523	82	-1 478	-7 991	-14 037
Trésorerie provenant (affectée) aux placements de MT & LT	-39	-39	0	0	0	-522
Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 613	-1 613	0	0	0	-1 147
Trésorerie à la clôture	182 493	10 738	55 142	49 608	67 005	108 966

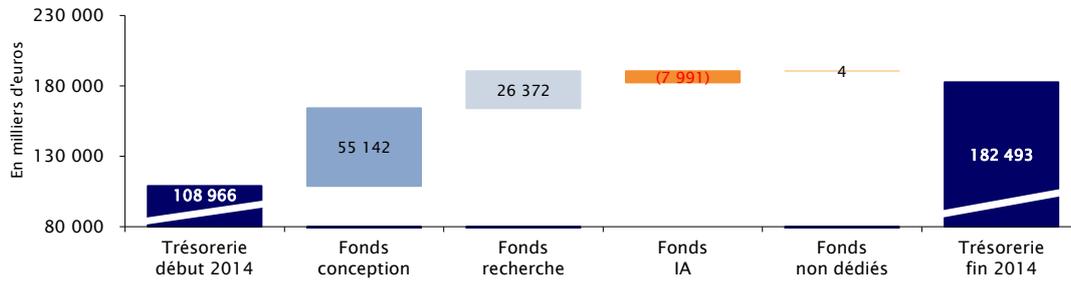
La trésorerie totale de l'Andra s'élève à 182 M€ à fin 2014 (contre 109 M€ à fin décembre 2013), dont 105 M€ affectés sur les fonds Cigéo (23 M€ à fin 2013). Le niveau de trésorerie de l'Agence hors fonds dédiés est stable par rapport à 2013 et permettra de faire la jonction avec les premiers jalons de facturation clients en 2015 pour les activités sous contrats.

¹ Fonds créé par l'article L542-12-1 du code de l'environnement pour le financement des études et recherches du projet Cigéo.

² Fonds créé par l'article L542-12-3 du code de l'environnement pour le financement des études nécessaires à la conception du projet Cigéo ainsi que les travaux préalables au démarrage de la phase de construction.

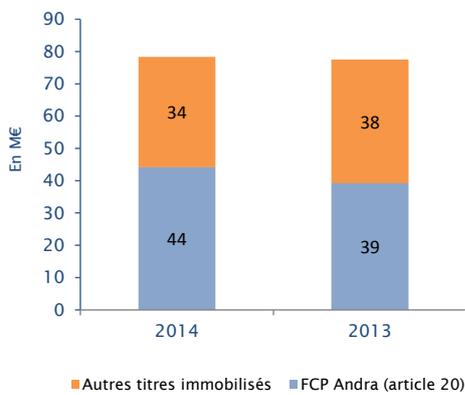
³ Fonds créé en application de la convention Etat-Andra publiée au journal officiel du 15 août 2010. Le fonds est géré sur un compte ouvert au trésor public, selon arrêté.

Evolution de la trésorerie disponible de l'Agence

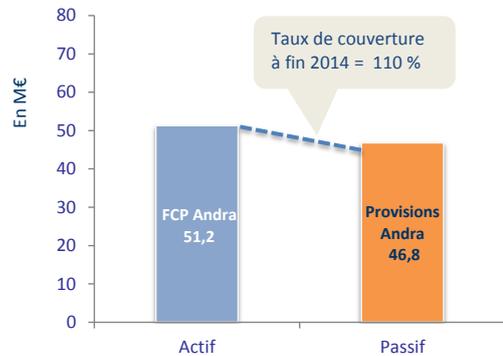


2.3.5.2 Titres immobilisés

Valeur comptable



FCP Andra dédié aux provisions article 20 à fin 2014



Les actifs financiers dédiés à la couverture des charges de long terme (article 20) sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra » agréé par l'Autorité des Marchés en 2011. Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 51,2 M€ (dont 7,1 M€ de plus-values latentes)

Les autres titres immobilisés sont des placements de moyen terme (dépôts à terme et contrats de capitalisation) qui permettront de financer les investissements sur fonds propres et couvrir les autres charges et aléas futurs de l'Agence (hors article 20).

ÉTATS FINANCIERS

3.1	<i>Document de synthèse</i>	24
3.1.1	Compte de résultat	24
3.1.2	Bilan	25
3.1.3	Tableau de financement	26
3.1.4	Tableau des flux de trésorerie	27
3.2	<i>Principes comptables</i>	28
3.2.1	Options, exceptions	28
3.2.2	Informations complémentaires	31
3.3	<i>Notes au compte de résultat</i>	32
3.4	<i>Notes au bilan</i>	36
3.4.1	Notes à l'actif	36
3.4.2	Notes au passif	40
3.5	<i>États des créances et dettes</i>	49
3.6	<i>Tableaux des engagements</i>	49

Les états financiers suivants feront l'objet, après approbation du conseil d'administration, d'une certification par les commissaires aux comptes de l'Agence et d'une publication accessible sur le site internet de l'Agence.

3.1 Document de synthèse

3.1.1 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	NOTE ANNEXE
Production vendue (chiffre d'affaires)	233 583	188 143	01
Production stockée	1 331	919	
Production immobilisée	14 913	26 487	02
Subventions d'exploitation recues et reprises de subventions d'investissement	10 292	10 600	03
Autres produits	9 819	8 390	04
Reprises sur provisions	7 378	6 449	08
Transferts de charges	1 176	727	
PRODUITS D'EXPLOITATION	278 492	241 716	
Consommation en provenance des tiers	165 921	137 797	05
Impôts, taxes et versements assimilés	25 577	23 171	06
Charges de personnel	58 641	54 382	07
Dotations aux amortissements et provisions	22 932	19 069	08
Autres charges	414	406	
CHARGES D'EXPLOITATION	273 485	234 824	
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 007	6 891	
Produits financiers	1 431	1 426	09
Charges financières	1 671	1 883	09
RESULTAT FINANCIER	-240	-457	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 767	6 434	
Produits exceptionnels	7 214	8 716	10
Charges exceptionnelles	7 719	9 507	10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-505	-792	
Impôt sur les bénéfices	-12 553	530	11
RESULTAT NET	16 814	5 112	

3.1.2 Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	BRUT	AMORT. & DEPRECIATION	NET AU 31/12/2014	NET AU 31/12/2013	NOTE ANNEXE
Immobilisations incorporelles	18 472	10 184	8 289	7 324	12
Immobilisations corporelles	679 662	360 114	319 548	313 377	12
Immobilisations financières	78 551	0	78 551	77 772	13
ACTIF IMMOBILISE	776 686	370 298	406 387	398 472	
Stocks et en cours	27 163	689	26 474	25 099	14
Avances et acomptes versés	978	0	978	851	
Créances clients	17 063	330	16 733	20 885	15
Autres créances	231 898	5	231 893	213 129	16
Disponibilités et valeurs mobilières	186 603	0	186 603	115 943	17
Charges constatées d'avance	13 204	0	13 204	6 946	18
ACTIF CIRCULANT	476 910	1 024	475 886	382 854	
TOTAL GENERAL	1 253 595	371 323	882 273	781 327	

PASSIF (En milliers d'euros)	NET AU 31/12/2014	NET AU 31/12/2013	NOTE ANNEXE
Report à nouveau	63 639	58 527	19
Résultat de l'exercice	16 814	5 112	
Subventions d'investissement	33 835	38 543	20
Provisions réglementées	100 168	99 922	21
Avances conditionnées	203 759	204 189	22
RESSOURCES PROPRES	418 215	406 293	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	77 662	77 878	23
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	15 278	19 422	24
Emprunts-dettes financières divers	565	930	25
Avances et acomptes recus	4 063	5 457	26
Dettes fournisseurs	83 027	50 502	27
Dettes fiscales et sociales	20 927	18 060	28
Dettes sur immobilisations	3 961	4 444	27
Autres dettes	133 998	84 286	29
DETTES	261 819	183 102	
Produits perçus d'avance	124 576	114 053	30
Ecarts de conversion passif	0	1	
TOTAL GENERAL	882 273	781 327	

3.1.3 Tableau de financement

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Besoins 1	Dégagement 2	Solde 2 - 1	Solde
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours	1 375			
Avances et acomptes versés sur commandes	127			
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation		4 152		
Autres créances d'exploitation	19 881			
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 394			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32 525		
Autres dettes d'exploitation		59 554		
A - Variation nette "exploitation"	22 777	96 231	73 454	-48 094
Variation des autres débiteurs	779			
Variation des autres créditeurs	483			
B - Variation nette "hors exploitation"	1 262	0	-1 262	-2 687
A + B = Besoins (-) ou dégagement (+) en fonds de roulement			72 192	-50 782
Variation des disponibilités	70 636			
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 891			
C - Variation nette "Trésorerie"	73 527	0	-73 527	56 332
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT GLOBAL (TOTAL A + B+ C)				
Ressource nette (+) ou emploi net (-)			-1 334	5 551

(En milliers d'euros)	AU	
	31/12/2014	31/12/2013
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	27 262	41 191
Acquisition d'immobilisations financières	39	522
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	-72 192	50 782
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250
Autres emplois	12 682	1 288
I- TOTAL DES EMPLOIS	-30 960	95 033
Capacité d'autofinancement	21 192	8 521
Cessions	1 334	3 800
Fonds propres	20	16
Autres ressources	20 022	26 362
II- TOTAL DES RESSOURCES	42 567	38 700
EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)	73 527	-56 332
Variation du FONDS DE ROULEMENT	1 334	-5 551
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-72 192	50 782
Variation de la TRESORERIE	73 527	-56 332
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	86 012	84 679
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-96 480	-24 287
Niveau de la TRESORERIE	182 492	108 966

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

3.1.4 Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2014	AU 31/12/2013
Résultat net	16 814	5 112
Amortissements et provisions	16 358	14 414
(Plus) ou moins values sur cessions	2 466	1 921
Subventions d'investissement virées à résultat	-2 446	-5 074
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-12 000	-7 852
Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)	21 192	8 521
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	-1 375	-980
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	-20 011	-10 230
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	94 284	-37 937
A- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) A L' EXPLOITATION	94 090	-40 626
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-27 262	-41 191
Acquisition d'immobilisations financières	-39	-522
Cession ou réduction d'immobilisations	1 334	3 800
Financement des dépenses d'investissement	16 212	26 024
Investissements d'avenir	-7 991	0
Autres fonds propres	58	16
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	-779	-780
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	-483	-1 906
B- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AUX INVESTISSEMENTS	-18 950	-14 559
Augmentation / (diminution) des dettes financières	-363	103
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250
C- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AU FINANCEMENT	-1 613	-1 147
D- VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	73 527	-56 332
E- TRESORERIE A L'OUVERTURE	108 966	165 298
F- TRESORERIE A LA CLOTURE (D+E)	182 493	108 966
<i>dont trésorerie dédiée au fonds conception</i>	<i>55 142</i>	<i>0</i>
<i>dont trésorerie dédiée au fonds recherche</i>	<i>49 609</i>	<i>23 236</i>
<i>dont trésorerie dédiée aux investissements d'avenir</i>	<i>67 005</i>	<i>74 996</i>
<i>dont trésorerie disponible pour les autres activités de l'Agence</i>	<i>10 738</i>	<i>10 734</i>

3.2 Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2014 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 2014 (règlement ANC n°2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014).

3.2.1 Options, exceptions

Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement ANC n°2014-03, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Au cas particulier des projets, les études sont comptabilisées en charges pendant la phase d'esquisse et immobilisées à compter de la phase d'avant-projet détaillé, si la décision d'investir a été prise par le conseil d'administration.

Concernant les réserves foncières :

Les réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence sont constitutives d'un droit comptabilisé en immobilisations incorporelles, l'option d'acquisition pouvant être levée ultérieurement en vue de disposer des emprises foncières nécessaires aux futurs centres.

Concernant les actifs de démantèlement :

Ils sont inscrits en immobilisations corporelles et correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée.
- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

Amortissements économiques

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des

biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

Concernant le centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte :

Les installations font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.

Concernant le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS) :

L'ouvrage a été considéré comme "une installation à caractère spécifique" en raison de son usage spécifique tel que défini par l'Article 5 du décret du 3 août 1999.

Les installations sont amorties selon leur durée de vie économique, dans la limite de l'autorisation administrative d'exploitation fixée par décret.

- ✓ L'autorisation initiale d'exploitation, délivrée par le décret du 3 août 1999 était valable jusqu'au 31/12/2006 et avait été prorogée jusqu'au 31/12/2011, suite au décret du 23/12/2006.
- ✓ Le décret n°2011-1910 du 20/12/2011 autorise l'Andra à poursuivre l'exploitation du Laboratoire souterrain jusqu'au 31/12/2030. La prorogation ou le renouvellement de l'autorisation administrative a été considérée comme une modification significative des conditions d'utilisation des biens amortissables, justifiant une révision prospective du plan d'amortissement pour l'exercice en cours et les exercices postérieurs, sur la base de la valeur nette comptable résiduelle et de la durée résiduelle.

Amortissements dérogatoires

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens, apprécié sur des bases techniques. Les

amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code Général des Impôts et le complément pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire, la durée résultant des usages retenue par l'Agence est de 20 ans, conformément à la position de l'administration fiscale exprimée en 2009. Un suivi extra-comptable est effectué pour les amortissements de ces installations :

- ✓ Réintégration de la fraction d'amortissement comptabilisé excédant l'amortissement fiscal jusqu'en 2010, la durée d'utilisation bornée à la durée d'autorisation fixée initialement en 2011 étant plus courte que la durée d'usage retenue par l'administration fiscale,
- ✓ En regard, déduction de la fraction d'amortissement comptable reportée fiscalement à compter de 2011, les dotations aux amortissements comptabilisées étant inférieures aux dotations fiscalement admises.

Les financements correspondants sont repris en regard de chaque réintégration ou déduction de fraction d'amortissement comptable correspondant.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (Cires), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

Concernant les réserves foncières acquises par l'Agence ou pour le compte de l'Agence, un amoindrissement de la valeur est constaté pour les terrains boisés et les forêts destinés à être probablement échangés, dès lors que leur valeur d'échange serait inférieure à la valeur d'acquisition.

Financement des investissements

Concernant les investissements des centres de stockage :

Jusqu'au 31 décembre 1998, les financements reçus des producteurs ont été enregistrés en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent.

A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs :

- ✓ Les financements ont été enregistrés, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage en profondeur.
- ✓ A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Immobilisations financières

Valorisation des actifs financiers

Les titres immobilisés par l'Agence sont comptabilisés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP), l'objectif de ces portefeuilles étant de pouvoir en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ils se composent :

- ✓ d'un Fond Commun de Placement Andra valorisé au coût historique de souscription des parts, destiné à financer les provisions pour charges de long terme de l'Agence relevant de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.
- ✓ de placements à terme (contrats de capitalisation, dépôts à terme), valorisés à leur coût historique, majorés des intérêts courus à la clôture. Ces placements sont destinés notamment à financer les provisions pour charges non sécurisées par le FCP Andra.

Dépréciation des actifs financiers

Concernant le FCP composé de titres obligataires, d'actions, d'OPVCM, la valeur d'inventaire retenue en fin d'exercice pour la détermination d'une éventuelle moins-value latente est appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise (dont les titres sont détenus), fondée sur la valeur liquidative ou d'utilité.

Compte tenu de la destination de ce portefeuille et de sa durée de conservation, une dépréciation est prise en compte en cas de baisse significative ou prolongée de la valeur liquidative du fonds et des risques associés aux supports d'investissements le composant.

Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres industriels de l'Andra dans l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

Traitement comptable des fonds Cigéo

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement des fonds destinés au financement des recherches et études nécessaires à la conception des installations de stockage des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

✓ Enregistrement du produit des fonds recherche et conception en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ces fonds est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature.

✓ Report du solde débiteur ou créditeur des fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

Traitement comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010. Elle a attribué 100 M€ à l'Andra pour financer le développement de solutions

innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette Générale des Finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la Législation Fiscale a confirmé les principes comptables et fiscaux retenus pour le suivi de ce fonds.

Une nouvelle convention entre l'État-ANR a été signée le 31 janvier 2012 en vue de redéployer 25 M€ des crédits confiés à l'Andra au profit de l'ANR.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

A la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC n°2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel « quote-part État ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis à la clôture est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe parmi les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré par prudence comme un acquis comptabilisé au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement (et non au cours de celui ayant supporté les charges de recherche) ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés.

Conformément à la recommandation de l'ANC précisée dans le règlement n°2014-03, une nouvelle méthode de présentation a été retenue en 2014. Le produit du crédit d'impôt est dorénavant comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

3.2.2 Informations complémentaires

Vérifications en cours ou instruites

Concernant le redressement relatif à l'application de la législation de Sécurité sociale, d'assurance chômage et de la garantie des salaires au titre des exercices 2008 à 2010, le jugement du 15 janvier 2015 déclare l'annulation du redressement prononcé à l'encontre de l'Agence. Un appel de jugement reste possible.

En application des dispositions des articles L.111-3 et L.133-1 du code des juridictions financières, la Cour des Comptes réalise un contrôle de la gestion de l'Andra pour les exercices 2008 à 2013, selon notification d'octobre 2014.

Liste des principales abréviations

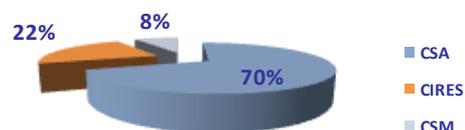
CSA	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité.
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage des déchets de très faible activité.
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CSFA + Cires).
CSM	Centre de stockage de la Manche.
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne.
LS	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne.
ETe	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne).
Cigéo	Centre industriel de stockage géologique pour les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue.

3.3 Notes au compte de résultat

Note 01 : Chiffre d'affaires par activité

En K€	Note	2014	2013
Projet CIGEO	(a)	151 958	108 220
Projet FAVL		8 512	7 085
Centres de stockage		62 628	64 610
Producteurs non électronucléaires		6 499	4 114
Autres activités	(b)	3 987	4 115
TOTAL		233 583	188 143

Répartition du chiffre d'affaires des centres de stockage



(a) Le projet Cigéo est financé principalement par la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » ainsi que la contribution spéciale nouvellement instaurée par l'article 58 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013. Pour 2014, les montants perçus sont respectivement de 115 328 K€ et 112 077 K€, les montants restant à consommer de 40 707 K€ et 21 445 K€.

(b) Dont 1 515 K€ au titre de la valorisation de l'expertise et savoir-faire de l'Agence en France et 1 215 K€ à l'international.

Note 02 : Production immobilisée

La production immobilisée de l'exercice 2014 correspond pour 13 307 K€ aux travaux réalisés au titre de la recherche en Meuse/Haute-Marne.

Note 03 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	Note	2014	2013
Subvention DGEC	(a)	4 838	3 538
Subvention DGPR	(b)	1 880	1 756
Subventions d'investissement	(c)	2 446	2 676
Autres subventions	(d)	1 127	2 630
TOTAL		10 291	10 600

(a) La subvention DGEC destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou de reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2014 pour 4 062 K€, a été versée pour sa totalité (soit 3 839 K€ nette de la charge de réserve). Le montant utilisé au titre de 2014 s'élève à 4 838 K€ et le reliquat de subventions reçues restant à consommer inscrit au passif du bilan est de 2 253 K€.

(b) La subvention DGPR destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement, entrant dans le cadre du programme « prévention des risques », a été attribuée et versée en 2014 à hauteur de 800 K€. Le montant utilisé sur l'exercice porte principalement sur l'opération diagnostic radium et le reliquat restant à consommer est de 4 756 K€ à fin 2014.

(c) Les subventions d'investissement sont reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).

(d) Les autres subventions obtenues en 2014 se rapportent pour 661 K€ à des contrats entrant dans le cadre des programmes de recherche européens.

Note 04 : Autres produits

En K€	Note	2014	2013
Financement des investissements	(a)	9 770	7 950
Crédit d'impôt recherche	(b)	0	372
Autres		49	68
TOTAL		9 819	8 390

(a) La reprise en résultat des investissements financés par les producteurs est effectuée au rythme des amortissements économiques correspondants (cf. principes comptables).

(b) Le produit du crédit d'impôt est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices à compter de 2014 (cf. note 11)

Note 05 : Consommations en provenance des tiers

En K€	Note	2014	2013
Achats stockés de matières et fournitures		1 302	1 516
Achats non stockés de matières et fournitures		5 043	5 585
Sous-traitance	(a)	137 756	108 263
Primes d'assurance	(b)	3 090	1 232
Personnel extérieur à l'entreprise		484	848
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		2 244	3 742
Déplacements, missions et réceptions		1 765	1 703
Autres achats et charges externes	(c)	14 237	14 908
TOTAL		165 921	137 797

(a) La sous-traitance porte principalement sur les programmes d'études du projet Cigéo (103 550 K€ en 2014 dont 60 866 K€ au titre de la conception et 42 684 K€ au titre de la recherche contre 74 215 K€ en 2013).

(b) Les primes d'assurance incluent les dotations relatives au contrat d'assurance collectif destiné à couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière (2 200 K€ en 2014 contre 375 K€ en 2013).

(c) Dont 7 549 K€ au titre des travaux d'entretien et réparations.

Note 06 : Impôts, taxes et versements assimilés

En K€	Note	2014	2013
Taxes sur les salaires		3 732	4 026
Taxe sur les installations nucléaires		8 718	8 717
Taxes foncières et Contribution Economique Territoriale		10 889	9 874
Autres impôts et taxes	(a)	2 238	554
TOTAL		25 577	23 171

(a) L'augmentation de ce poste s'explique par la prise en compte de la redevance archéologique relative à la demande de réalisation d'un diagnostic pour la conception du centre Cigéo.

Note 07 : Charges de personnel

Les charges de personnel sont en progression de 8% par rapport à 2013 :

En K€	Note	2014	2013
Salaires et traitements	(a)	39 725	36 677
Charges sociales		17 424	16 142
Autres charges de personnel		1 927	1 841
Produit d'impôt CICE	(b)	-435	-278
TOTAL		58 641	54 382

(a) La variation de l'exercice est liée à l'augmentation des effectifs. A noter que les droits des salariés acquis au titre des congés à payer et Compte Epargne Temps sont inscrits en charges à payer.

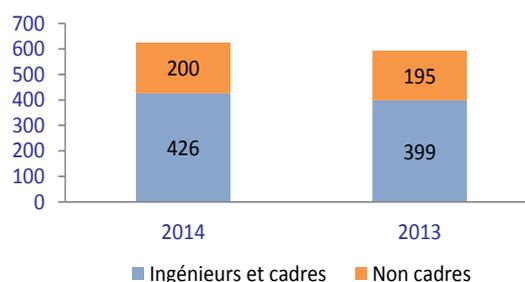
(b) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sera notamment destiné à financer des dépenses de brevets en France et à l'international ainsi que des études dédiées à l'innovation non financées par les investissements d'avenir.

L'effectif mensuel moyen (hors thésards) a progressé de 5% en 2014 (626 en 2014 contre 594 en 2013). Cet accroissement vise à répondre principalement aux ressources nécessaires à la montée en puissance du projet Cigéo.

Accords en vigueur :

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 17 juin 2014 pour la période 2014-2016, une prime d'intéressement brute de 1 491 K€ a été provisionnée au titre de l'exercice 2014 (contre 887 K€ en 2013).

Effectif mensuel moyen (hors thésards)



Concernant l'accord relatif à la formation professionnelle, le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation s'élève à 44 933 heures au 31 décembre 2014 (contre 41 681 heures à fin 2013).

Note 08 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Dotations		Reprises	
	2014	2013	2014	2013
Sur immobilisations				
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	17 027	15 540		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	304	193	733	557
TOTAL	17 331	15 733	733	557
Sur actif circulant				
Dépréciation des stocks et en-cours	48	40	27	7
Dépréciation des créances clients	86	37	36	0
TOTAL	134	77	63	7
Provisions				
Pour risques	530	352	676	3 242
Pour charges	4 937	2 906	5 906	2 643
TOTAL	5 467	3 258	6 582	5 885

Les dépréciations des immobilisations reflètent notamment la potentielle perte de valeur des réserves foncières destinées à être échangées (cf. note 10).

Les variations aux provisions pour risques de l'exercice 2014 portent sur les aléas relatifs aux filières industrielles ainsi que sur des réclamations en cours d'instruction.

Les dotations aux provisions pour charges se rapportent à l'actualisation des hypothèses d'évaluation, à rapprocher des reprises liées aux dépenses réalisées sur l'exercice.

Note 09 : Résultat financier

En K€	Note	2014	2013
Revenus des titres immobilisés	(a)	779	781
Revenus des valeurs mobilières de placement	(b)	210	208
Reprise sur provisions		0	0
Transfert de charges	(c)	426	412
Différences positives de change		11	20
Autres produits financiers		5	5
TOTAL PRODUITS		1 431	1 426
Dotations financières aux provisions		2	0
Désactualisation des provisions	(c)	1 055	1 210
Intérêts et charges assimilées	(d)	603	657
Différences négatives de change		11	16
TOTAL CHARGES		1 671	1 883
RESULTAT FINANCIER		-240	-457

(a) Les revenus des titres immobilisés se rapportent aux intérêts courus des contrats de capitalisation. Le rendement moyen, net des frais de gestion, est de 2,6% sur 2014 et de 2,8 % sur les 48 derniers mois.

(b) Les revenus des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 929 K€ en 2014, dont 719 K€ de placements sur les fonds Cigéo neutralisés (cf. options comptables). Le rendement moyen des placements de l'Andra en valeurs mobilières est de 0,63% sur 2014 (0,98% sur les 48 derniers mois et 1,89% sur les 10 dernières années).

(c) Les charges de désactualisation des provisions incluent la quote-part du démantèlement du CSA à la charge des producteurs, pour lequel un transfert de charge de 426 K€ vient minorer l'impact.

(d) Les charges d'intérêts se rapportent principalement à l'emprunt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA (Cires) (591 K€ en 2013 contre 654 K€ en 2013).

Note 10 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2014 est constitué de moins-values réalisées sur des sorties d'actif ayant été dépréciés (cf. note 08), notamment dans le cadre des échanges de réserves foncières acquises par l'Agence ou pour son compte.

En K€	Note	2014	2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		121	0
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 334	3 800
Quote-part du financement des investissements repris en résultat	(a)	2 206	2 300
Reprises sur amortissements dérogatoires		3 656	2 718
Autres produits exceptionnels		-103	-103
TOTAL PRODUITS		7 214	8 715
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18	1
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		3 799	5 721
Dotations aux amortissements dérogatoires		3 902	3 785
Dotations aux dépréciations exceptionnelles		0	0
TOTAL CHARGES		7 719	9 507
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-505	-792

(a) Ce poste correspond à la reprise du financement des investissements par les producteurs, selon le même rythme que l'amortissement des biens financés.

Note 11 : Impôt sur les bénéfices

En K€	Note	Impôt	CIR	Net
Impôt sur les sociétés		1 874		1 874
Contribution sociale		40		40
Crédit d'impôt recherche imputé			-1 874	-1 874
Total exercice		1 914	-1 874	40
Crédit d'impôt recherche encaissé	(a)		-12 592	-12 592
Total		1 914	-14 467	-12 553

(a) CIR 2010 en cours de remboursement (vérifié par la DVNI en 2013).

Le solde des crédits d'impôts non utilisés pour le paiement de l'impôt s'élève à 38 274 K€ à fin 2014 et se rapporte pour 37 561 K€ aux déclarations de crédit d'impôt recherche déposées au titre des exercices 2011-2013 et aux déclarations du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (713 K€).

Les accroissements et les allègements futurs d'impôt non comptabilisés, qui résultent de décalages dans le temps entre les bases comptables et les bases fiscales, sont les suivants :

Les impôts correspondants sont calculés sur la base du taux de droit commun de 33,33%.

En K€	Base	Impôt
Provisions non déduites	-10 258	3 419
Allègements futurs d'impôt		3 419
Charges constatées d'avance déduites	1 862	-621
Accroissements futurs d'impôt		-621

3.4 Notes au bilan

3.4.1 Notes à l'actif

Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2014	2013	Variation		Virement de poste à poste
			Augmentation	Diminution	
Immobilisations incorporelles	18 473	17 333	3 157	2 174	157
Terrains, agencements et aménagements	40 276	39 181	1 122	59	32
Constructions, agencements et aménagements (*)	202 094	200 926	2 187	1 482	463
Installations à caractère spécifique	325 955	310 523	9 995	1 008	6 445
Matériel et outillage, agencements	82 258	80 861	805	128	720
Installations générales, agencements	211	215	2	6	0
Matériel de transport	1 852	1 692	159	1	2
Matériel de bureau et informatique	7 079	7 845	429	1 472	277
Emballages récupérables	113	95	0	0	18
Immobilisations corporelles en cours	19 824	18 248	9 690	0	-8 114
Immobilisations corporelles	679 662	659 586	24 389	4 156	-157
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	3 056	3 229	165	338	0
(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers	12 614	12 171	443	0	0
(*) dont actif quote-part Etat	7 556	7 556	0	0	0
TOTAL	698 135	676 919	27 546	6 330	0

Immobilisations incorporelles

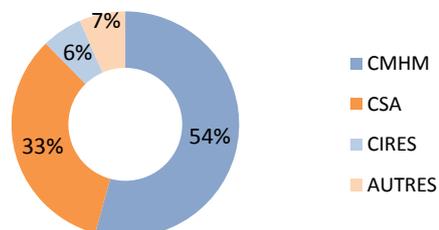
Les immobilisations incorporelles à fin 2014 se rapportent aux logiciels à usage interne (12 653 K€), aux réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence (5 714 K€) ainsi qu'au rachat de l'activité de production des étiquettes pour le secteur nucléaire (105 K€).

Immobilisations corporelles

Les investissements réalisés en 2014, hors actifs de démantèlement, s'élèvent à 27 262 K€, dont 16 194 K€ au titre de la recherche et conception du projet Cigéo. Les autres investissements de 11 068 K€ concernent principalement les investissements de jouvence des centres de stockage ainsi que la constitution de nouvelles réserves foncières visant à disposer des surfaces nécessaires à l'implantation des futurs centres de stockage.

Les investissements bruts cumulés, hors actif de démantèlement, s'élèvent à 674 909 K€ à fin 2014 (dont 225 636 K€ pour le CSA, 39 007 K€ pour le Cires et 366 194 K€ au titre du projet Cigéo).

INVESTISSEMENTS BRUTS AU 31/12/2014 (hors actifs de démantèlement)



Les actifs de démantèlement constitués à fin 2014 en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élèvent à 15 670 K€ (dont 13 024 K€ pour le CSA et 2 646 K€ pour le Cires).

L'actif de 7 556 K€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges.

Amortissements et dépréciations en K€	2014	2013	Variation	
			Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	10 184	10 008	956	780
Terrains, agencements et aménagements	7 709	6 986	723	0
Constructions, agencements et aménagements (*)	78 077	74 429	4 352	704
Installations à caractère spécifique	234 002	226 671	8 210	879
Matériel et outillage, agencements	34 013	31 852	2 264	103
Installations générales, agencements	196	194	9	7
Matériel de transport	1 088	975	114	1
Matériel de bureau et informatique	4 994	5 076	696	778
Emballages récupérables	35	27	8	0
Immobilisations corporelles	360 114	346 210	16 376	2 472
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	768	666	102	0
(*) dont actif quote-part Etat	7 556	7 556	0	0
TOTAL	370 298	356 218	17 332	3 252

Amortissements économiques des immobilisations :

- ✓ Les immobilisations du CSA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 11 803 m³ en 2014, soit 291 975 m³ stockés depuis la mise en exploitation du centre, pour une capacité totale de 1 040 950 m³.
- ✓ Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique est bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation. La prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2030, selon le décret du n° 2011-1910, a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2011 (cf. principes comptables).

- ✓ Les actifs de démantèlement à la charge de l'Agence sont amortis suivant le mode linéaire, sur la durée d'exploitation des sites.

Dépréciations des immobilisations :

- ✓ Dépréciation du terrain d'emprise du Cires dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés. La dépréciation de 117 K€ à fin 2014 se rapporte à 278 873 m³ de déchets stockés depuis la mise en exploitation, pour une capacité réglementaire de 650 000 m³.
- ✓ Dépréciation des réserves foncières destinées à être revendues ou échangées en vue de disposer d'une emprise foncière adéquate à l'implantation des futurs centres de stockage pour tenir compte des marges du marché. La dépréciation de 712 K€ ramène la valeur de ces actifs à leur valeur vénale probable compte tenu de l'objectif.
- ✓ Dépréciation de l'actif quote-part-État pour sa totalité, soit 7 556 K€, en l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère.

Note 13 : Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été constitués par prélèvement sur la trésorerie générale de l'Agence, alimentée notamment par le crédit d'impôt en faveur de la recherche :

Valeurs brutes en K€	Note	2014	2013
FCP Andra	(a)	44 168	39 169
Autres titres immobilisés	(b)	34 175	38 396
Dépôts et cautionnements versés		208	207
TOTAL		78 551	77 772

(a) *Fond commun de placement « Andra diversifié long terme » agréé par l'Autorité des Marchés financiers en août 2011, destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Au 31/12/2014, sa valeur de marché s'élève à 51 281 K€, pour une valeur d'achat de 44 168 K€, soit une plus-value latente de 7 113 K€.*

(b) *Les contrats de capitalisation destinés à financer notamment les charges de long terme se rapportant à l'installation classée du Cires s'élèvent à 20 500 K€ à fin 2014 et leur valeur de rachat à 25 167 K€, dont 4 667 K€ d'intérêts courus. Par ailleurs, des dépôts à terme sont mobilisés à hauteur de 9 M€ en vue d'obtenir une rentabilité plus élevée que celle proposée avec les valeurs mobilières de placement.*

Note 14 : Stocks et en cours

Le stock magasin du CSA évalué à 1 050 K€ comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité) et du petit outillage. Une dépréciation de 689 K€ est calculée sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

La consommation des ouvrages de stockage s'élève fin 2014 à 291 975 m³ pour le CSA et à 278 873 m³ pour le Cires (soit respectivement 28% et 43% de la capacité de stockage du centre).

Les ouvrages de stockage disponibles pour l'exploitation s'élèvent à 13 780 K€ à fin 2014 (dont 12 671 K€ pour le CSA et 1 110 K€ pour les alvéoles du Cires).

Les ouvrages en cours de réalisation s'élèvent à 12 311 K€ à fin 2014 (dont 10 745 K€ au titre de la tranche 2 des alvéoles du Cires).

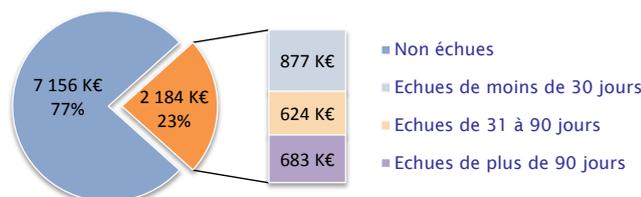
Note 15 : Créances clients

	Note	2014	2013
Créances clients	(a)	9 341	11 134
Effets à recevoir		47	12
Factures à établir	(b)	6 983	9 670
Clients douteux ou litigieux		692	348
TOTAL		17 063	21 164

(a) La diminution de 16% des créances clients provient principalement de la réduction des créances échues de moins de 30 jours (877 K€ en 2014 comparé à 2 495 K€ en 2013).

Le délai moyen de règlement des clients est de 57 jours à fin 2014 (contre 61 en 2013).

Répartition des créances clients 2014 par échéance



(b) Les factures à établir se rapportent principalement aux conventions conclues avec les producteurs de déchets.

Note 16 : Autres créances

Les autres créances comprennent un produit à recevoir de 188 908 K€ à fin 2014, inscrit en contrepartie des amortissements pratiqués jusqu'à fin 2006 pour les investissements du Laboratoire souterrain financés par les producteurs de déchets. En application de la convention de financement 1999-2006, ce produit à recevoir sera repris lors de la facturation des prestations de stockage en couche géologique profonde, ou annulé en cas de non aboutissement.

Les créances sur l'Etat inscrites à hauteur de 40 319 K€ à fin 2014, se rapportent d'une part aux demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée et de crédit d'impôt en faveur de la recherche (soit respectivement 10 570 K€ et 12 592 K€), le reliquat concerne principalement le portefeuille de TVA sur décaissement et sur factures non parvenues.

Note 17 : Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Ce poste intègre les placements et soldes positifs des banques, les soldes créditeurs étant inscrits au poste « dettes financières » (cf. note 24).

En K€	Note	2014	2013
Placements affectés aux activités courantes		7 480	13 936
Placements affectés aux fonds dédiés Cigeo		48 494	11 164
Valeurs Mobilières de Placement	(a)	55 974	25 100
Disponibilités affectées aux activités courantes		7 330	1 546
Disponibilités affectées aux fonds dédiés Cigeo		56 294	14 301
Disponibilités affectées au fonds dédié aux investissements d'avenir		67 005	74 996
Disponibilités	(b)	130 629	90 843

(a) Le portefeuille des valeurs mobilières de placement à fin 2014 est composé majoritairement d'OPCVM monétaire, avec un profit latent de 3 K€.

(b) Les disponibilités dédiées aux investissements d'avenir sont gérées sur un compte ouvert au Trésor Public, selon arrêté.

Note 18 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à fin 2014 se rapportent notamment :

- ✓ au financement de la construction d'installations nécessaires à l'exploitation des centres actuels et à venir. Ces charges seront reprises en résultat à compter de leur mise en service, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation ;
- ✓ au soutien économique local versé à la mise en service du centre TFA et restant à étaler sur la période d'exploitation.

3.4.2 Notes au passif

Note 19 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2013 soit 5 112 K€.

Note 20 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique, pour l'inventaire national notamment, qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

Subventions d'investissement en K€	2014	2013	Variation	
			Augmentation	Diminution
CSA	182 508	184 980	7	2 479
CSM	6 653	6 653	0	0
CIGEO	5 655	5 726	0	71
Inventaire national	370	370	0	0
Producteurs hors électronucléaire	709	706	3	0
Autres	67	57	10	0
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES	195 962	198 492	20	2 550
CSA	151 676	149 828	4 327	2 479
CSM	6 448	6 384	64	0
CIGEO	3 052	2 816	307	71
Inventaire national	370	370	0	0
Producteurs hors électronucléaire	531	502	29	0
Autres	50	49	1	0
TOTAL DES SUBVENTIONS VIREES A RESULTAT	162 127	159 949	4 728	2 550

Note 21 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2014	2013	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	1 139	1 651	336	848
Agencements des terrains	8 493	8 103	390	0
Constructions	47 007	45 017	2 819	829
Matériel et outillage, agencements	42 766	43 636	269	1 139
Matériel de transport	312	323	2	13
Matériel de bureau et informatique	451	1 192	86	827
TOTAL	100 168	99 922	3 902	3 656

Note 22 : Avances conditionnées

La convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - Areva NC

5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, dans le cas où les recherches menées aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du Laboratoire souterrain s'élève en valeur brute à 203 759 K€ à fin 2014.

Note 23 : Provisions pour risques et charges

En K€	Note	2014	2013	Augmentation		Diminution	
				Dotation	Autres	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
Litige		553	260	293			
Autre provision pour risques		11 225	11 663	237			675
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	(a)	11 778	11 923	530	0	0	675
Provisions pour charges du CSA							
Démantèlement des installations	(*) (b)	13 101	12 658		443		
Couverture et fermeture définitive	(*) (c)	926	888	7	31		
Surveillance	(*) (d)	1 990	1 901	23	66		
Achèvement de travaux		16	9	7			
Autres charges	(e)	6 882	7 031	1 444		929	664
Fonds de concours		84	84				
Provisions pour charges du CSM							
Surveillance	(*) (f)	7 942	7 920		143	121	
Pérennisation de la couverture	(*) (f)	740	743		25	17	11
Autres charges	(g)	205	1 101			896	
Provisions pour charges du CIRES							
Remise en état	(h)	4 061	4 084		136		159
Surveillance	(i)	2 993	2 611	291	91		
Autres charges	(j)	4 456	4 155	1 596		1 203	92
Provisions pour charges hors électro-nucléaire							
Achèvement de travaux	(*) (k)	14 517	14 199	1 510	122	997	317
Prise en charge des Terres Bayard	(*) (l)	7 556	7 556				
Prise en charge des sources scellées Andra	(*) (m)	0	650				650
Provisions pour charges de personnel							
Médailles du travail	(n)	415	365	59		9	
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES		65 884	65 955	4 937	1 057	4 172	1 893
<i>(*) dont charges de long terme soumises à l'article 20</i>		<i>46 772</i>	<i>46 515</i>	<i>1 540</i>	<i>830</i>	<i>1 135</i>	<i>978</i>
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		77 662	77 878	5 467	1 057	4 172	2 568

Note 23.1 : Présentation générale des provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques :

La provision pour litige se rapporte principalement à un recours déposé par l'Agence, suite à une notification de redressement par l'URSSAF émise en 2011.

Les autres provisions portent sur des risques de changement de scénario de référence de la filière hors électronucléaire (en matière de colisage et d'exutoire de certaines catégories de déchets ainsi que de révision du coût de stockage des déchets MAVL), et industrielle (en matière de date de fermeture de centre de stockage).

Provisions pour charges du CSA

- b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 487 K€ et celle revenant aux producteurs de déchets de 12 614 K€, avec pour contrepartie un actif de démantèlement.
- c) Les coûts de couverture définitive et fermeture du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité du nucléaire diffus, des producteurs dits « occasionnels » et « moyens producteurs »). A fin 2014, ces déchets représentent 1,13% de la capacité théorique du centre.

- d) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité du nucléaire diffus et des producteurs dits « occasionnels »). A fin 2014, ces déchets représentent 0,52% de la capacité théorique du centre.
- e) Les autres charges visent à couvrir les coûts futurs induits par les prestations de stockage des déchets sur le CSA (dont 2 858 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 3 027 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités, et pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés).

Provisions pour charges du CSM

- f) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre ainsi que les travaux de pérennisation de la couverture sont provisionnés à hauteur de 2,80092%, correspondant à la quote-part des déchets provenant de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie). Le transfert de cette prise en charge à l'Agence fait suite à la signature d'une transaction avec cette entité en février 1996, à la demande de l'Etat.
- g) La provision est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM. La reprise de provision de 896 K€ concerne les dépenses réalisées au titre de la mise en sécurité et rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE).

Provisions pour charges du Cires

- h) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire est expressément stipulée par arrêté préfectoral. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement ANC N°2014-03. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement, amortissable sur la durée d'utilisation des bâtiments à démanteler. Elle a fait l'objet d'une révision de devis en 2014, sur la base d'une évaluation externe.
- i) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre, de manière à rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- j) Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du Cires (dont 3 456 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage) pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés.

Provisions pour charges de la filière non électronucléaire

- k) La provision pour achèvement de travaux valorise les coûts estimatifs de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière non électronucléaire. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.
- l) La provision pour prise en charge des terres Bayard est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.
- m) La provision pour prise en charge des sources scellées, destinée à couvrir l'élimination des sources scellées usagées issues du traité d'apport CEA-Andra du 8 avril 1993, a été réaffectée dans le périmètre de la provision pour achèvement de travaux de la filière hors électronucléaire.

Provisions pour charges de personnel

- n) Cette provision est destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

Note 23.2 : Provisions soumises aux obligations de sécurisation du financement

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006⁴, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article : le décret du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, qui doit être pérenne, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

⁴ Codifié en partie aux articles L. 594-1 et suivants du code de l'environnement

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le tableau précédent par une étoile (*) et totalisées sur la ligne « *dont charges de long terme soumises à l'article 20* ». Elles représentent un total de 46 772 K€ en valeur actualisée à fin décembre 2014.

a) Présentation des provisions selon les nomenclatures de l'arrêté du 21/03/2007

Les provisions en valeur actuelle représentent près de 55% des provisions en valeur brute :

En K€	Hypothèses de taux		Quote/Part	Valeur 2014		Valeur 2013
	Inflation	Actualisation	Andra	Brute	Actuelle	actuelle
Nomenclature 4						
Démantèlement des installations CSA	3,00%	3,50%	100,00%	15 901	13 101	12 658
Couverture & fermeture CSA	3,00%	3,50%	1,13%	1 124	926	888
Achèvement travaux non électronucléaire :						
dont quote-part actualisée	2,00%	3,50%	100,00%	19 001	15 979	15 730
dont quote-part non actualisée	Conditions 2014	N/A	100,00%	6 094	6 094	6 675
Nomenclature 5						
Pérennisation couverture CSM	3,00%	3,50%	2,80%	807	740	743
Surveillance CSM	2,00%	3,50%	2,80%	27 642	7 942	7 920
Surveillance CSA	2,00%	3,50%	0,52%	14 181	1 990	1 901
TOTAL				84 750	46 772	46 515

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité.

Les exploitants d'installation nucléaire de base restent légalement responsables des déchets qu'ils ont produits. Dans ce cadre, et conformément au contrat conclu avec l'Andra, ils sont responsables du financement des coûts futurs des centres de stockage de l'Agence proportionnellement aux quantités de déchets stockés pour leur compte.

Au cas particulier des coûts futurs de démantèlement des installations du CSA, la provision est constituée en totalité au passif. Un actif de démantèlement du même montant est inscrit à l'actif, avec une distinction entre la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers. Concernant les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

Charges de gestion à long terme des déchets radioactifs (nomenclature 4) :

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du CSA sont estimées sur la base de devis révisés en 2009, avec pour hypothèse, une date prévisionnelle de réalisation des travaux en 2054. Cette échéance pourrait être revue en fonction de l'évolution la vitesse de remplissage du centre et/ou des scénarii de fermeture. L'hypothèse retenue à ce jour est un démantèlement des installations situées en zone nucléaire et la réalisation d'une couverture végétale.

Les provisions pour achèvement de travaux de la filière hors électro-nucléaire sont évaluées sur la base d'hypothèses en cours de révision :

- ✓ Déchets de type FAVL :
 - Date de stockage des déchets : 2026 ;
 - Coût de stockage des déchets FAVL issu d'une évaluation de 2005, basée sur un inventaire de référence bas de 30 000 tonnes. Une nouvelle évaluation est attendue d'ici 2015/2016 suite aux travaux de reconnaissance de site et à la réalisation de scénarios industriels de gestion.
- ✓ Déchets de type MAVL :
 - Date de stockage des déchets : 2040 ;
 - Coût de stockage issu du rapport public 2004-2005. La révision de l'estimation est planifiée à l'issue de la nouvelle évaluation qui sera arrêtée par le ministre de l'énergie.

Charges de surveillance après fermeture des stockages (nomenclature 5) :

Les coûts de surveillance des installations nucléaires de base du CSM et du CSA sont évalués pour 300 ans, après fermeture des centres.

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts associés :

- ✓ Au cas particulier du CSM, la phase de surveillance du centre est prononcée officiellement depuis le décret n°2003-30 du 10 janvier 2003. Suite à l'avis favorable de l'Autorité de Sureté Nucléaire rendu début 2010 sur une démarche progressive de pérennisation de la couverture, la durée de la surveillance « active » du centre s'étale sur toute la période des travaux de pérennisation de la couverture.
- ✓ Concernant la surveillance du CSA, les hypothèses retenues sont celles d'un scénario nominal, ne prenant pas en compte des travaux de pérennisation de couverture. Ce scénario est basé sur l'hypothèse que la couverture à mettre en place pour le CSA ne devrait pas nécessiter de travaux similaires à ceux du CSM, au regard du retour d'expérience qui sera fait pour le CSM.

c) Principales évolutions survenues depuis la clôture 2013

Les évolutions survenues depuis la clôture de l'exercice 2013 se rapportent :

- ✓ A l'actualisation financière des provisions ;
- ✓ A l'actualisation technique des provisions induite par l'augmentation de la quote-part des déchets à la charge de l'Agence, suite aux prises en charge des déchets réalisées dans l'année.
- ✓ A l'actualisation de certaines hypothèses sous-jacentes au calcul des provisions. En particulier en 2014, le repositionnement de l'hypothèse calendaire de stockage des déchets MAVL en 2040.

d) Taux d'actualisation retenu

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2014 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 5 ans	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets de la filière non électronucléaire devant se réaliser dans les 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu ne peut excéder

- ✓ un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art.3 de l'arrêté),
- ✓ le taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 3,31% majoré de 1 point, soit un plafond de 4,31%. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 1,86% le 17/12/2014 et sa valeur maximale de 4,44% le 17/11/2011.

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise de méthode pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans).

A ce titre, le rapport de la CNEF de juillet 2012 stipule « en l'absence de conclusion évidente et indiscutée sur le niveau du taux d'actualisation approprié, il convient de revenir aux principes de base qui conduisent vers une approche prudente ».

Le taux d'actualisation retenu comme prudent par l'Agence est de 3,50% pour l'ensemble des provisions relevant de l'article 20. Au regard de la spécificité principale des provisions constituées, associée à la taille et à la structure de l'établissement, l'Andra estime que ce taux d'actualisation permettra à l'Agence d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Trois observations peuvent être faites :

- ✓ Le taux d'inflation de 2% reste cohérent par rapport aux plus lointaines anticipations d'inflation existantes début 2015, à savoir 1,8% dans les sondages de la BCE pour les prévisions à 5 ans.
- ✓ Le taux d'actualisation net d'inflation des engagements de retraite de l'Etat - qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) - était de 1,62 en 2012, 0,35 en 2013 et 1,08% en 2014 (Loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019).
- ✓ Le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5% est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme développée dans le rapport sur le prix du temps et la décision publique qui lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme et recommande un taux minimal de 2% sur le long terme. (*Rapport du groupe d'experts présidé par Daniel Lebègue pour le Commissariat Général du Plan, documentation Française, 2005*).

e) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

Les simulations de provisions en valeur actualisée ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

En K€	Actualisation 3,00%	Actualisation 3,50%	Actualisation 4,00%	Actualisation 4,31%
Total des provisions (article 20)	54 877	46 772	41 046	38 220
Ratio Valeur actuelle / Valeur brute	65%	55%	48%	45%

f) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

Organe de comité de suivi :

Conformément au décret statutaire de l'Agence en vigueur, l'article R.542-13 du code de l'environnement prévoit que le comité financier soit un organe du conseil d'administration consulté sur l'arrêté annuel des comptes, les programmes pluriannuels et les prévisions de recettes et de dépenses associées ainsi que toute autre question d'ordre financier.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a demandé le 24 juin 2010 que le comité financier assure le rôle du comité de suivi prévu à l'article 9 du décret du 23 février 2007 modifié relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures, pris en application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.

Approbation par le conseil d'administration de la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme :

La politique générale de gestion des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration de l'Agence, après avis du comité financier.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture combinant au mieux un objectif de rendement tout en assurant en priorité un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet.

L'Agence s'appuie sur un prestataire pour la gestion des actifs dédiés ainsi que la réalisation des études d'allocation stratégique cible. Une séparation des rôles de conseil et de gestionnaire a été mise en place au travers des contrats et des acteurs chargés de les exécuter.

Afin que l'Agence puisse faire face aux flux prévisionnels de dépenses de ses charges de long terme, la détermination de l'allocation des actifs de couverture doit prendre en compte la recherche d'une optimisation du couple rendement/risque tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Les objectifs d'investissement actés sont par ordre de priorité :

- ✓ *Limiter le risque de perte en capital :*
Le portefeuille de référence doit prendre en compte l'occurrence de scénarios extrêmes et être capable, dans au moins 95% des cas, de couvrir ses engagements. Cet objectif est couplé avec une limite de perte maximale du capital sur une année fixée à 5% du portefeuille.

- ✓ *Obtenir une espérance de rendement permettant de couvrir les passifs :*
L'objectif est d'obtenir une performance minimale du portefeuille de référence de 1,5% brut + inflation (soit 3,5% correspondant au taux d'actualisation des provisions), avec une probabilité supérieure à 95%.
- ✓ *Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance :*
L'orientation donnée par l'Andra au gestionnaire du fonds d'actifs dédiés est de privilégier les produits qualifiés d'investissements socialement responsables (ISR) lorsqu'un choix doit se faire entre placements à profil de risque et de rendement comparables.

Des règles de gestion propres à ces actifs dédiés ont été définies telles que :

- ✓ La mise en œuvre d'une gestion dynamique du portefeuille ;
- ✓ La mise en œuvre de moyens nécessaires au respect de la politique d'investissement avec notamment l'utilisation d'outils et modèles de marché, la mobilisation d'une expertise financière efficace ;
- ✓ La constitution d'une réserve constituée par les plus-values non comptabilisées, destinée à absorber les insuffisances de rendements futurs ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne intégrant notamment des dispositifs d'alerte.

Enfin, des règles de placement fixent des limites par classes d'actifs (actions/obligations), par catégorie de produit (actions zone euro, américaines / obligations souveraines, indexées sur inflation, d'entreprises) et par catégorie d'émetteurs, en vue de limiter les risques financiers sous-jacents liés notamment à l'inflation, au risque de contrepartie (défaillance de l'émetteur) et au risque de liquidité.

g) Situation des actifs de couverture et taux de couverture des provisions

Les actifs de couverture immobilisés en vue de sécuriser le financement des charges de long terme relevant de l'article 20 sont gérés au sein d'un Fonds Commun de Placement Andra agréé par l'AMF en 2011.

En K€	2014	2013
Valeur comptable des parts du FCP Andra	44 168	39 168
Plus-values latentes du FCP Andra	7 113	3 742
Valeur liquidative du FCP Andra	51 281	42 910
Provisions pour charges	46 772	46 515
Taux de couverture	110%	92%

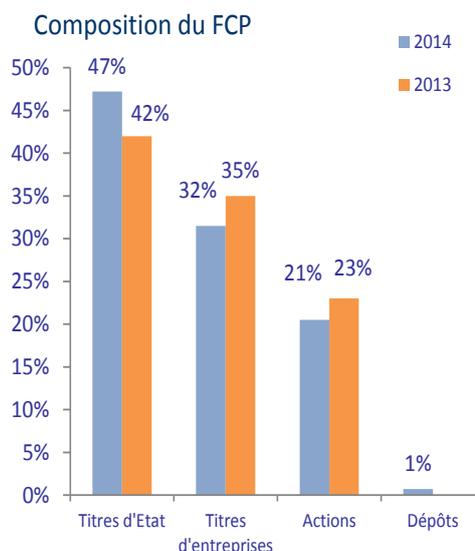
A fin 2014, la valeur liquidative du fonds s'élève à 51 281 K€ (dont 7 113 K€ de plus-values latentes).

Le taux de rendement annualisé du fonds de 5.44% à fin 2014 (7,68% en 2014) est supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,50% retenu par l'Agence.

Le fonds est composé à 31,5% de titres d'entreprises, 47% de titres gouvernementaux de la zone euro, 20,5% d'actions et 1% de dépôts monétaires.

En 2014, l'allocation actions a légèrement diminué (de 23% à 20,5%) au profit de l'allocation obligations souveraines permettant de profiter des évolutions des marchés. La composition du fonds est restée conforme aux préconisations des études d'allocations stratégiques présentées au comité financier et à la politique générale relative aux actifs dédiés. L'indice stratégique de performance se répartit entre le Barclays Capital Euro Gouvernement et le MSCI EMU.

Le taux de couverture des provisions est de 110% à fin 2014 (soit 51 281 K€ rapportés à 46 772 K€).



Note 24 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Note	2014	2013
Emprunts accordés	(a)	25 000	25 000
Remboursements		-13 875	-12 625
Intérêts courus		46	52
TOTAL DES EMPRUNTS		11 171	12 427
Banques créditrices		4 071	6 962
Intérêts courus		35	33
TOTAL DES DETTES		4 106	6 995

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt de 25 M€ pour financer en partie la construction initiale du Cires, remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

Note 25 : Emprunts et dettes financières divers

Ce poste comprend pour 459 K€ les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise des dites sources par le fabricant.

Note 26 : Avances et acomptes reçus

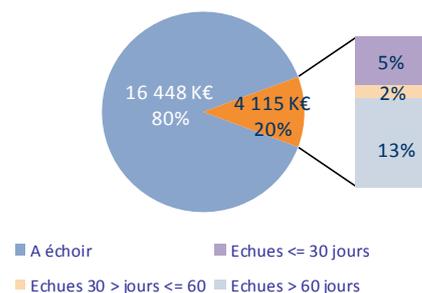
Ce poste comprend pour 2 791 K€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la "convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques". Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couches géologiques profondes.

Suite à la demande de rémunération complémentaire déposée par l'Agence en 2008 et dans la suite de l'avis du conciliateur nommé en vue de régler les différentes interprétations de la convention, un protocole transactionnel a été proposé en novembre 2014 visant à conserver les dites avances versées par les exploitants nucléaires.

Note 27 : Dettes fournisseurs

En K€	2014	2013
Factures fournisseurs	24 801	18 173
Factures non parvenues	58 226	32 329
DETTES SUR BIENS ET SERVICES	83 027	50 502
Factures fournisseurs	2 501	3 156
Factures non parvenues	1 460	1 288
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	3 961	4 444
TOTAL	86 988	54 946
dont factures fournisseurs parvenues	27 302	21 329
dont factures fournisseurs non parvenues	59 686	33 617

Dettes fournisseurs 2014 par échéance
(hors retenues de garanties)



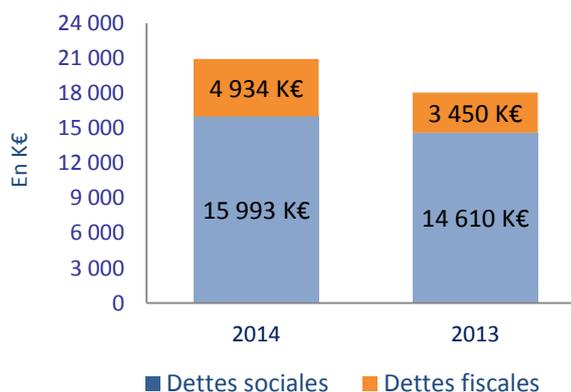
Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont à 30 jours date de réception de facture pour les contrats en vigueur à compter de mars 2013. Le délai moyen de paiement des fournisseurs en 2014 est de 46 jours.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2014 sont réparties pour 80 % en dettes à échoir et 20% en dettes échues. Concernant ces dernières, le non-paiement est justifié en majorité par une facturation non conforme aux prestations attendues.

Note 28 : Dettes fiscales et sociales

Les dettes sociales évaluées à 15 993 K€ à fin 2014 se rapportent notamment aux provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses (9 736 K€ en 2014 contre 9 196 K€ en 2013) ainsi qu'à la prime d'intéressement à verser (1 491 K€ en 2014 contre 887 K€ en 2013).

L'augmentation des dettes fiscales correspond à la prise en compte de la redevance archéologique relative à la demande de réalisation d'un diagnostic pour la conception du centre Cigéo (cf. note 06).



Note 29 : Autres dettes

En K€	Note	2014	2013
Avoirs à établir		366	1 084
Fonds Cigeo	(a)	62 152	5 484
Fonds des investissements d'avenir	(a)	67 010	74 997
Autres dettes	(b)	4 470	2 721
TOTAL		133 998	84 286

(a) Solde comptable des fonds dédiés à la recherche et la conception de Cigéo et du fonds dédié aux investissements d'avenir

(b) Les autres dettes se rapportent notamment aux accords réciproques des salariés signés dans le cadre des conventions de mobilité.

Note 30 : Produits perçus d'avance

En K€	Note	2014	2013
Prestations restant à réaliser	(a)	14 875	15 805
Financement des investissements	(b)	109 619	98 083
Financement des stocks		82	165
TOTAL		124 576	114 053

(a) Les prestations restant à réaliser se rapportent pour 6 220 K€ aux projets subventionnés, pour lesquels des dépenses restent à réaliser (4 756 K€ au titre du Grenelle de l'environnement et 2 253 K€ au titre des missions d'intérêt général).

(b) Les investissements financés correspondent à une valeur nette, soit 164 443 K€ d'investissements financés et -54 823 K€ de reprise en résultat selon le rythme des amortissements pratiqués.

3.5 Etats des créances et dettes

Etat des créances en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières (1) (2)	208	14	194
Avances et acomptes versés	978	978	0
Clients douteux ou litigieux	692	692	0
Créances clients	16 371	16 371	0
Personnel et comptes rattachés	35	35	0
Etat et autres collectivités publiques	40 319	40 319	0
Débiteurs divers	191 545	2 050	189 495
Charges constatées d'avance	13 204	3 808	9 397
TOTAL	263 352	64 266	199 086
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	0		
(2) Remboursements obtenus	0		

Etat des dettes en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- A 1 an maximum à l'origine	4 153	4 153	0	0
- A plus d'1 an à l'origine	11 125	1 250	5 000	4 875
Emprunts et dettes financières divers	565	450	91	24
Avances et acomptes reçus	4 063	4 063	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	83 027	83 027	0	0
Personnel et comptes rattachés	8 220	8 220	0	0
Sécurité sociale et autres organismes	7 773	7 773	0	0
Etat et autres collectivités publiques	4 934	4 934	0	0
Dettes sur immobilisations	3 961	3 961	0	0
Autres dettes	133 998	73 046	46 227	14 725
Produits constatés d'avance	124 576	19 498	36 748	68 331
TOTAL	386 396	210 375	88 066	87 954
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 250			

3.6 Tableaux des engagements

En K€	Note	2014	2013
Avals, cautions et garanties		0	13
Suretés immobilières		731	731
Indemnités de fin de carrière : passif social	(a)	11 775	10 581
Autres engagements	(b)	0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		12 506	11 325
Avals, cautions et garanties	(c)	31 094	29 540
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		31 094	29 540
Locations immobilières		1 470	1 537
Compromis de vente		2 412	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES		3 882	1 537

(a) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués, charges sociales incluses, avec une hypothèse de taux de rendement de 2%, en référence aux hypothèses de l'actuaire, au regard de la durée des passifs de l'Agence.

En K€	2014	2013
Montant des droits bruts acquis et comptabilisés	13 766	11 566
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis	56 616	56 616

(b) Les sommes versées par les producteurs au titre de la construction du Laboratoire sur la période 1999-2006 sont susceptibles d'être prises en compte dans l'hypothèse de création d'un centre de stockage en profondeur (cf. note 22 du passif).

(c) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.516-1 et suivants du Code de l'Environnement pour 24 091 K€.

INSTANCES

AU 1^{er} MARS 2015

4.1	<i>Conseil d'administration</i>	52
4.2	<i>Comité financier</i>	53
4.3	<i>Conseil scientifique</i>	54

4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur François-Michel GONNOT - nommé Président par [décret](#) du 15 septembre 2010

Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Monsieur Christian BATAILLE – Député du Nord - nommé le 30 octobre 2012 (JO du 8 novembre 2012)

Madame Fabienne KELLER - Sénatrice du Bas-Rhin – nommée le 8 février 2012 (JO du 30 mars 2012)

Membres nommés en qualité de représentants de l'Etat

Monsieur Philippe DUPUIS – Directeur général adjoint en charge de la direction des finances - Réseau de transports d'électricité (RTE) - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé de l'énergie

Madame Patricia BLANC - Directrice générale de la prévention des risques – Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) - nommée par [décret](#) du 13 février 2013 sur proposition du ministre chargé de l'écologie, en remplacement de **M. Laurent MICHEL**

Monsieur Frédéric RAVEL - Directeur scientifique du secteur "énergie, développement durable, chimie et procédés" - Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) - nommé par [décret](#) du 18 mars 2014 sur proposition du ministre chargé de la recherche, en remplacement de **Mme Maria FAURY**

Monsieur Arnaud JULLIAN - Sous-directeur en charge de la 3^e sous-direction à la Direction du Budget – Ministère des Finances et des comptes publics - nommé par [décret](#) du 26 novembre 2014 sur proposition du ministre chargé du budget, en remplacement de **M. Vincent MOREAU**

Madame Raphaële PAILLOUX - Directrice de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique - Direction générale de l'armement (DGA) - nommée par [décret](#) du 18 mai 2011 sur proposition du ministre chargé de la défense

Madame Sophie HERAULT - Adjointe au chef du bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques - Direction générale de la santé (DGS) - nommée par [décret](#) du 18 juin 2014 sur proposition du ministre chargé de la santé, en remplacement de **M. Jean-Luc RICHON**

Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées

Elus locaux :

Monsieur Gilles CLEMENT – Maire de Mont-près-Chambord - Conseiller général du Loir-et-Cher - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

Monsieur François-Michel GONNOT – Personnalité qualifiée - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

Personnalités qualifiées proposées par le ministère de l'écologie :

Monsieur Philippe VESSERON - Président d'honneur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) – Président du Comité national de la géothermie - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

Monsieur Vincent LE BLAN - Délégué général de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :

Monsieur Laurent STRICKER - Président de L. Stricker-Conseil - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

Monsieur Hervé BERNARD - Administrateur général adjoint - Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

Personnalité qualifiée au titre de la recherche :

Madame Anne RENAULT - Directrice de la mission pour l'interdisciplinarité - Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - nommée par [décret](#) du 18 juin 2014, en remplacement de **M. Jean-François STEPHAN**

Membres nommés en qualité d'administrateurs salariés de l'Agence

Administrateurs élus le 18 février 2010

Madame Catherine COBAT-VITTECOQ - CGC

Monsieur Jacques DELAY - CGC

Monsieur Michel NICOLAS - CGC

Monsieur Jean-Noël DUMONT - CGT

Madame Corinne MILESI - CGT

Madame Elisabeth LECLERC - CFDT

Monsieur Hervé De LOGIVIERE - CFDT

Monsieur Alain ROULET - CFDT

Assistent également aux séances

Monsieur Laurent MICHEL – Commissaire du Gouvernement, représenté par **Madame Virginie SCHWARZ** - Directrice de l'Energie – Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Monsieur Bernard ABATE – Contrôleur général – Contrôle général économique et financier – Mission énergie (CGEFI)

Monsieur Pierre-Marie ABADIE – Directeur général de l'Andra

Madame Gaëlle SAQUET – Secrétaire générale de l'Andra

Monsieur Robert CORBET – Secrétaire du Comité d'entreprise de l'Andra

4.2 COMITE FINANCIER

Monsieur Philippe DUPUIS – **Président du comité financier** - nommé par le conseil d'administration du 24 juin 2010 – Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé de l'énergie

Monsieur Arnaud JULLIAN - Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget, désigné par le conseil d'administration du 16 octobre 2014 en remplacement de M. Vincent MOREAU

Monsieur Bertrand MICHELET – Ingénieur civil, manager matières nucléaires et démantèlement de la Direction générale de l'armement au ministère de la défense

Monsieur Michel NICOLAS – Administrateur salarié
et en tant que suppléant, Monsieur Alain ROULET, administrateur salarié

Assistent également aux séances

Monsieur Olivier DAVID – Chef du bureau politiques publiques et tutelles - Direction de l'énergie au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Monsieur Bernard ABATE – Contrôleur général – Contrôle général économique et financier – Mission énergie (CGEFI)

Monsieur Pierre-Marie ABADIE – Directeur général de l'Andra

Madame Gaëlle SAQUET – Secrétaire générale de l'Andra

4.3 CONSEIL SCIENTIFIQUE

Monsieur Christian FOUILLAC* - **Président du conseil scientifique de l'Andra** - Doctorat d'État en géochimie - Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières jusqu'en 2010

Monsieur Eduardo ALONSO - Président de l'Université Polytechnique de Catalogne (Espagne)

Monsieur Philippe BEHRA - Professeur des universités - Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques (ENSIACET) - Institut National Polytechnique (INP) de Toulouse

Madame Marie-Pierre COMETS - Directrice de l'Innovation et des relations avec les entreprises du CNRS - Ex commissaire de l'ASN

Monsieur Marc DEMARCHE* - Directeur général adjoint de l'Ondraf (Belgique)

Madame Gabrielle HECHT - Professeur au département d'Histoire de l'Université du Michigan Ann Arbor (USA)

Madame Sylvie MELEARD - Professeur à l'Ecole Polytechnique - Présidente du Département de Mathématiques Appliquées du Centre de Mathématiques Appliquées (CMAP), Ecole Polytechnique

Monsieur Philippe OLLAR - Chef du Département "Matériaux et Mécanique des Composants" - EDF R&D

Monsieur Roger SALAMON - Président du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) - Directeur honoraire de l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (ISPED)

Madame Stéphanie THIEBAUT - Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement du CNRS

Monsieur Jean-Michel TORRENTI - Directeur adjoint du département "Matériaux et structures" de l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR)

Monsieur Pierre TOULHOAT* - Directeur Scientifique de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

Membre de droit :

Monsieur Yves Bréchet - Haut-commissaire à l'énergie atomique

** Membres du précédent Conseil scientifique*

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

<i>Opinion sur les comptes annuels</i>	56
<i>Justification des appréciations</i>	57
<i>Vérifications et informations spécifiques</i>	58

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ANDRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe 1.2.1, partie « Traitement comptable des fonds CIGEO » de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Agence concernant les fonds destinés au financement des recherches et études de conception sur le stockage en profondeur (article L542-12-1 et suivants du code de l'environnement). Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche et du fonds conception, tel que prévu par les textes.
- Le paragraphe 1.2.1, partie « Provisions pour risques et charges » et les notes 23.1. et 23.2 de l'annexe mentionnent notamment les modalités d'évaluation des actifs et passifs de fin de cycle. Cette évaluation qui résulte de la meilleure estimation de la Direction est sensible aux hypothèses retenues en termes de devis, d'échéanciers de décaissements et de taux d'actualisation.
- Le paragraphe 1.2.1, partie « Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche » expose le changement de présentation du produit du crédit d'impôt recherche qui est désormais comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

- Dans le paragraphe 1.2.1, la partie « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe présente les principes comptables relatifs à la comptabilisation des immobilisations et investissements notamment ceux concernant le laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.
- Dans le paragraphe 1.2.1, la partie « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des charges de long terme concernant les engagements de fin de cycle. Les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des Producteurs. Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont ainsi constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont inscrits en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC no 2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ». Dans ce contexte, les provisions constituées ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Agence.

- Dans le paragraphe 1.2.1., la partie « Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche » précise que ce crédit d'impôt est comptabilisé en produit au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans le paragraphe 1.2.1 partie « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions. En outre, des ajustements pourraient résulter, d'une part, des orientations données par les autorités de Tutelle et, d'autre part, des retours d'expérience.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

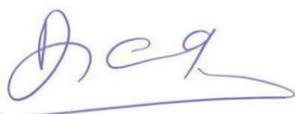
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Paris la Défense, le 26 mars 2015

Les commissaires aux comptes

Denis Marange

Handwritten signature of Denis Marange in blue ink, featuring a stylized 'D' and 'M'.

Matthieu Lamy

Handwritten signature of Matthieu Lamy in blue ink, consisting of a few sharp, sweeping strokes.



AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex

www.andra.fr